**IIe année.** **Mardi 25 Octobre 1863.** **Numéro 124.**

# JOURNAL DE QUEBEC,

## POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTERAIRE.

**On s'abonne**

à Québec, au bureau du *Journal*, près l'Archevêché ;

A Paris, chez Hector Bossange, 25, quai Voltaire, qui reçoit les annonces destinées au *Journal de Québec*. ☞ Voir l'*Avis* à la fin de la quatrième page.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour le Canada, par an, sans les frais de poste..... 1 louis.
Pour Paris, y compris les frais de poste jusqu'à Londres, par an..... 35 francs

**Prix des Annonces**

Dix lignes de petit-texte.....2/6
Au dessus de six lignes et pas plus de dix.....
Pour chaque ligne au dessus de dix..... 0/4
Les lignes en gros caractères sont comptées pour autant de lignes qu'ils sont de *points*.

On fait un escompte libéral pour les annonces d'une grande étendue et selon le nombre d'insertions.

JOS. CAUCHON rédacteur en chef.
AUGUSTIN CÔTÉ, gérant.

### Missions des Indes.

L'*Echo du Mont-Blanc* publie une lettre adressée de Visigapatam, par un missionnaire, à M. le supérieur des missionnaires de Saint-François-de-Sales, à Annecy. Elle contient des détails intéressants que nous reproduisons :

" Dans Visigapatam, nous avons deux chapelles : l'une à l'évêché, et uniquement destinée aux européens ; l'autre, très-grande, à l'extrémité opposée de la ville, pour les blancs et pour les noirs, c'est-à-dire pour les Européens et pour les natifs. C'est là que l'on construit maintenant la cathédrale et notre nouvelle maison. Pour y aller, il faut traverser toutes les rues. C'est dans ce trajet que nous faisons très souvent que j'apprends un peu à connaître ce peuple.

" On ne peut, Monsieur, traverser ces rues sans gémir ; ce n'est partout que superstition, ignorance, servitude, paresse....Il y a cependant des choses qui ne font qu'exciter singulièrement la curiosité. C'est amusant, par exemple, de voir les écoles se tenir par le milieu des rues. Pour apprendre à écrire, les enfants n'ont ni papier, ni encre, ni plumes ; mais, agenouillés sur la poussière, c'est là qu'avec le doigt ils tracent des barres, gravent des lettres, forment tous les caractères ; leurs livres sont des feuilles d'arbres attachées ensemble par les deux extrémités. Dans la matinée, je vois aussi des jeunes gens qui courent les rues en chantant, et ce chant est le réveil-matin. Devant les maisons des riches, ils s'arrêtent et reçoivent dans des vases qu'ils portent sur leur tête, ce que leur générosité veut bien leur donner.

" Dans le christianisme, si tous les religieux ne gardent pas la clôture, du moins est-il dans l'essence de tout ordre de garder autant que possible le silence, la retraite ; chez les païens, il n'en est pas ainsi : les religieux de ce pays sont des hommes qui courent sans cesse dans toutes les parties de l'Inde ; à tout moment j'en vois ici. Dans les villes et les villages, ils battent du tambour, frappent les timballes, font une bruyante musique. Ce qui surprend également beaucoup en passant dans ces rues, c'est la quantité énorme de la population ; les principales rues de Visigapatam sont, dans la journée, pleines comme le sont nos villes d'Europe aux jours de foires ou de marchés. Par l'espace qu'il occupe, je crois que Visigapatam est à peu près grand comme Annecy. Eh bien ! d'après un annuaire encyclopédique de Madras, je vois que la population en est de 60,000 habitants, sans compter les européens, et je vous ferai remarquer, monsieur, que ce sont pourtant les quartiers des européens et des troupes qui forment principalement la ville ; car, à part cela, ce ne sont que de petites maisons à deux étages, ou plutôt jamais à étage, car elles n'ont que le rez-de-chaussée. Ce qu'il y a ici qu'on pourrait appeler faubourg, ce ne sont que de pauvres cabanes, recouvertes de feuilles de palmier, et pour la forme, parfaitement semblable à de grandes charbonnières.

" A la vue de ces masses, monsieur, et du paganisme dont elles offrent tous les caractères et portent en tout les empreintes, figures tatouées, amusements, démarches, nudité, etc., oh ! comme on a l'âme serrée. Les passions, les préjugés de castes, les efforts du démon, le caractère insouciant des Indiens, la haine que, sur ce rivage, ils ont pour l'européen, qui souvent leur a donné le mauvais exemple et qui les a toujours plus ou moins vexés, seront toujours d'effrayants obstacles....Oh ! si du moins nous pouvions nous répandre dans l'intérieur du pays et porter la bonne nouvelle à ces peuples qui paraissent mieux disposés ! Nous aurions tous bien envie, monsieur le supérieur, d'aller chez les Condhs, chez ces Condhs dont le R. P. Tissot nous a parlé toujours avec une grande satisfaction. Un jour il nous entretenait de ce voyage que vous savez qu'il fit l'année dernière, et dans lequel il s'était avancé avec le P. Sermet jusqu'à un de leurs villages dans les forêts. Il nous disait que, demandant à un Condh s'il voudrait bien les écouter en cas qu'ils vinssent lui enseigner notre divine religion, il lui répondit : " Comment ne vous écouterais-je pas ? vous savez tout, et moi je ne suis qu'un pauvre Condh !...." M. Sermet ajoutait à ce récit qu'il était plus que probable que les premiers qui iraient là, soit catholiques, soit protestants, seraient écoutés. Maintenant, monsieur, ce qui nous peine fortement, c'est que les protestants y vont. Déjà, en un endroit, ils ont établi des écoles.

" Il est vrai que la mort du P. Sermet, victime de la fièvre de ces montagnes, les avait d'abord effrayés ; mais les salaires énormes dont les Anglais honorent leurs ministres ont, à ce qu'il paraît, réveillé leur zèle. Le ministre de Visigapatam a 1,000 roupies par mois, et la roupie est de 50 sous, ce qui lui fait, dans l'année, la modique somme de 30,000 fr. Nous n'avons pas, comme eux, l'appât du gain ; cependant nous gémissons tous après le moment où nous pourrons commencer une mission chez ces peuples. Le voyage de monseigneur dans le nord du vicariat, les réparations et constructions que le P. Tissot fait faire ici, et d'autre part le petit nombre de missionnaires qui tous s'utilisent si grandement dans les diverses chrétientés, le besoin de ressources pécuniaires, voilà bien des choses pour retenir encore notre évêque ; mais en attendant, on nous recommande de bien prier pour que cette proie échappe aux protestants et que les desseins de Dieu s'accomplissent sur ces peuples. Nous comptons aussi infiniment sur vos prières.

" Après vous avoir parlé des païens, il est juste que je vous dise aussi quelque chose de nos catholiques. Déjà j'ai eu un peu occasion de les connaître ; je vois tous les jours ceux de Visigapatam, et à Noël, monseigneur m'avait envoyé à Visinagram, ville à douze lieues au nord de Visigapatam, où se trouvent une charmante chapelle toute neuve et une congrégation de chrétiens qui, le soir de Noël, me parut très nombreuse ; j'y arrivai le matin, la veille de la grande fête. Ces chrétiens ne comptaient pas sur le bonheur d'avoir un prêtre ; cependant ils se préparaient de leur mieux à fêter ce beau jour. Déjà quatre grands arbres étaient plantés au-devant de la chapelle, dont ils avaient repliés les sommets en forme d'arc, et au-dessus de la chapelle ils s'occupaient à élever une ressemblance de l'étable de Bethléem ; ils appliquaient des nattes contre un des murs latéraux, et d'autres en dessus pour faire voûte. A cette voûte se trouvaient suspendus par des fils de laiton quelques anges très grotesques pour la forme. Par terre étaient le bœuf, l'âne et d'autres animaux ; puis, au milieu de tout cela était la crèche, sur laquelle ils n'avaient pas posé, mais suspendu le berceau du petit *enfant Jésus*. Je passe à la messe de minuit. Oh ! qu'elle fut belle, cette nuit ! Que de jouissance, que de bonheur j'éprouvais *à offrir la victime sainte* au milieu des noirs ! L'église était pleine et parfaitement illuminée, au moyen de lampions qu'ils avaient multipliés le long des murailles. Ils accompagnaient leurs prières d'un grand nombre de cérémonies, agitaient des sonnettes, chantaient tous à la fois, s'inclinaient jusqu'à terre ; dans la célébration de la messe, au *Sanctus*, il me sembla ouïr le roulement d'un tonnerre lointain, c'était l'assistance qui se frappait la poitrine. Lorsque j'eus dit deux messes, ils allumèrent les chandelles qu'ils avaient préparées dans leur étable de Bethléem. Le berceau était au milieu, et ils s'avançaient tous les uns après les autres pour faire leur adoration. Chacun touchait les quatre coins du berceau, le baisait ensuite, et j'en voyais quelques-uns qui laissaient une offrande. Pendant que l'assemblée remplissait ce devoir, quatre jeunes gens étaient par terre à l'entour de la crèche ; à chaque coin du berceau étaient fixées des ficelles que ces jeunes gens tenaient, et ils agitaient ainsi le berceau, le branlaient en faisant retentir la chapelle d'un chant auquel je ne comprenais rien que le mot *Alleluia*, qu'ils répétaient de temps en temps. La cérémonie fut très longue ; il était bientôt jour que je les entendais encore. Je restai six jours au milieu de ces chrétiens, m'y plaisant beaucoup. Un sergent irlandais, très connu de monseigneur et de nos pères, voulut m'entretenir tout le temps, et il me soigna avec une bonté et des soins au-dessus de toute expression. Pendant la journée, j'avais presque toujours à répondre à des chrétiens qui se présentaient à moi ; ils étaient pour la plupart soldats ; ils viennent ou plutôt leurs pères sont venus de la côte de Malabar, s'engager au service de la compagnie des Indes, et ils ont toujours conservé la foi que probablement saint François-Xavier avait apportée à leurs ancêtres. Il est intéressant d'entendre ces soldats raconter leurs courses au travers des possessions anglaises ; quelques-uns ont vu et connu presque tous nos pères. (Dans les Indes, les chrétiens n'appellent jamais le prêtre que du nom de père, voilà pourquoi nous avons l'habitude de nous traiter nous-mêmes ainsi.) Ils me parlaient chacun de leur sévérité ou clémence, enfin de toutes leurs manières d'agir, et cela toujours avec un grand esprit d'affection. Leur condition, comme soldats, n'est point mauvaise, et même elle est très-bonne, il me semble, comparativement aux autres conditions des misérables Indiens. Leur service se réduit à peu de chose. Les Anglais conservent bien facilement une possession ancienne, et s'ils en voulaient acquérir une nouvelle, une rébellion, une trahison suscitée dans le camp ennemi, au moyen de quelques roupies, leur serait plus utile que des milliers de soldats. Ils peuvent se marier et ils le sont tous ; si le régiment vient à changer de station, toute la famille se rend dans le nouveau poste, et là, le gouvernement leur assigne le local où ils auront à fixer leurs habitations. Il faut excepter le cas où un régiment passerait par bateau à vapeur dans un autre pays ; alors la famille est obligée de rester dans l'ancien poste. Ces soldats parlent tous un peu l'anglais ; mais les femmes et les enfants ne parlent que le malabar, de manière qu'en sachant l'anglais et le malabar, on peut presque voir toutes les chrétientés du midi de la mission. Il y a aussi dans notre mission une foule de catholiques irlandais, qui, eux aussi, sont soldats ; ils viennent de l'Irlande s'engager ici librement au service des Anglais. Leur condition est de beaucoup meilleure encore que celle des soldats natifs. Leur solde est de moitié plus forte que celle des autres ; ils peuvent s'élever aux hauts emplois, ont droit à des retraites, et, s'ils ont femme et enfants, la femme et les enfants retirent aussi chacun leur petit salaire. On dit bien que la compagnie pense à se soustraire à ce dernier règlement et à ne plus payer que le mari ; ce serait bien dommage pour ces bons irlandais, qui méritent si bien d'être dans une honnête aisance. Tous ces chrétiens, messieurs, sont bons et dociles, pleins de foi, et surtout pleins d'attachement pour leur religion et leurs prêtres ; cependant ils ont encore de l'indolence et du caractère indien, et nos européens même, peu à peu s'y laissent aller, gagnés par le climat, de manière qu'ils ont besoin d'être surveillés, d'être poussés...

" Dans Visigapatam, nous avons deux congrégations de chrétiens, celle des Européens et celle des natifs, et maintenant le R. P. Tissot les a l'une et l'autre à diriger. Ici, une congrégation donne beaucoup d'ouvrage, car c'est à peu près comme un supérieur chez nous, qui a la direction d'un pensionnat. Quant à la congrégation des Européens, c'est-à-dire des Irlandais, le P. Tissot a presque toujours l'œil fixé sur chaque individu ; il entretient la paix chez eux, règle les différends. C'est admirable de lui voir faire marcher tout cela.

" Outre ce ministère, il a des constructions à surveiller. Avant-hier, jour de la Purification de la Vierge, nous posions avec toute la solennité possible et sous les yeux d'une grande multitude, la première pierre de notre cathédrale. Elle sera belle, surtout pour ce pays où il est si peu de monuments. La maison que nous habitons présentement est aussi en réparation ; le Père y fait faire les réparations nécessaires pour recevoir commodément les Sœurs. On les attend dans Visigapatam avec impatience. Quand cette maison pour les Sœurs sera finie, nous irons demeurer dans le jardin de la grande chapelle en construction, en attendant que notre maison soit achevée. Le Père Tissot dit qu'il veut nous y faire élever à chacun une petite cabane, de ces petites cabanes d'Indiens dont les murailles sont de terre, le crépi de fiente de vache et le couvert de feuilles de palmier. Cela est bien loin de nous déplaire ; au contraire, nous aimerions beaucoup, en temps que missionnaires avoir quelques temps de ces petites maisons où l'on ne peut entrer qu'en se baissant, et où il faut bien chercher le milieu pour pouvoir se tenir debout.

" DELALEX AMÉDÉE."

### Nouvelles politiques de la Chine.

On écrit de Macao, à la date du 6 juillet, une lettre qui contient quelques renseignements intéressants sur l'insurrection chinoise et que nous allons résumer :

L'insurrection a commencé dans les montagnes du Kouang-si, il y a trois ans environ. Lent et latent dans les premiers temps, le mouvement n'a paru prendre une grande activité que depuis six ou sept mois. A cette époque les montagnards tombèrent tout à coup sur la plaine comme une avalanche, et leurs bandes se grossirent d'une façon prodigieuse. Puis cette multitude armée traversa comme un torrent le Kouang-Tong, le Kiang-si, le Honan, le Hupel, entraînant dans son cours pagodes, idoles, mandarins, bonzes et Tartares, renversés pêle-mêle les uns sur les autres. On disait que le nouvel Empereur se déclarait chrétien et *chargé par son frère aîné Jésus-Christ* de ramener la Chine au culte du seul vrai Dieu unique en trois personnes. Notre correspondant ne croyait pas cependant qu'il y eût beaucoup à espérer de cette révolution chinoise. Il regardait comme probable la chute de l'Empereur, et par suite celle du culte de Bouddha ; car il n'y a aucune conviction religieuse chez les Chinois actuels, et le nouvel Empereur attaque le bouddhisme par le fer et le feu : quiconque résiste a la tête coupée. Or, les Chinois tiennent peu à se faire couper la tête pour Bouddha. Mais la religion du nouvel Empereur vaudra-t-elle mieux que le bouddhisme de l'empereur tartare ? Grande question, qu'un prophète seul pourrait résoudre en ce moment. Le nouveau Mahomet mêle la Bible, le Coran et l'Evangile d'une façon étrange dans toutes ses proclamations et autres publications politico-religieuses. On voit à la simple inspection de ces pièces l'imposture du nouveau législateur ; il déclare par exemple être monté de sa personne trois fois au ciel et y avoir reçu de très bons conseils *de la femme de son frère aîné Jésus-Christ*. Toutes ces élucubrations religieuses n'ont, selon toute apparence, qu'un but politique. Les chefs de l'insurrection veulent chasser les Tartares, et pour mieux y réussir, voici comment ils s'y prennent. Il n'y a qu'un seul Dieu, s'écrient-ils : on a vite fait semblant de comprendre qu'ils ont raison. Ils insinuent alors que tous les magots des temples, tous les idoles de Bouddha sont des diables en bois ou en pierre, et que les Tartares, leurs protecteurs, sont des diables en chair et en os. Pour renvoyer ceux-ci en enfer, ils concluent qu'on doit les massacrer, ce qui a lieu partout où passent les insurgés ; quant aux idoles, ils concluent qu'on doit les mettre au feu pour cuire le riz de leurs troupes, ou s'en servir comme de bois ordinaire pour fortifier leurs campements. Voilà le résumé exact des proclamations et des actes du prétendant ou de ceux qui parlent en son nom.

—Les nouvelles de Hong-Kong venant par voie directe et arrivées par le dernier steamer de l'Overland-Mail, vont jusqu'au 23 juillet. Voici ce qu'on écrit à cette date au *Times* :

" Rien de nouveau ni d'intéressant au sujet de l'insurrection ; les choses restent dans le même état.

" Les lettres de Shanghaï, jusqu'à la date du 11 courant, annoncent que des corps considérables d'insurgés s'avançaient vers l'Ouest et vers le Nord, et qu'ils avaient pris une ou deux villes dans ces deux directions ; on disait qu'ils se proposaient de marcher sans délai sur Pékin ; mais il est très difficile de savoir rien d'exacts sur leurs mouvements. Aucun résultat important n'avait été obtenu ni du côté des Impériaux ni du côtés des insurgés. Les premiers semblent frappés de l'inaction la plus complète.

" M. Meadows, l'interprète à qui le commandant chinois avait permis de remonter le Yang-tse-Kiang avec un officier de " l'Hermès " à la recherche de quelques matelots déserteurs, confirme, si on en croit les journaux, ce qui s'est dit de l'apathie des Impériaux et de l'énergie déployée par le général Loo et par l'armée des rebelles.

" A Ningpo, tout est tranquille. Des lettres de Foochow du 29 juin annoncent que le désordre et la confusion régnent dans cette ville, et que la loi martiale y est appliquée avec la plus grande rigueur. La populace s'est rassemblée et s'est mise à démolir les maisons des banquiers ; des régiments tartares ont été appelés et plusieurs chefs de la révolte ont été décapités dans la rue principale. Une proclamation a été publiée autorisant le premier venu à tuer toute personne prise en flagrant délit de vol.

" On se battait à Yen Ping-Foo, mais tout moyen de communication était suspendu ; il est difficile de vérifier l'exactitude des bruits qui circulent. Deux navires, affrétés par une maison américaine très importante, étaient à l'ancre au-dessous de Foochow, attendant des thés de l'intérieur ; mais jusqu'alors les troubles avaient mis obstacle à tous les envois.

" Les lettres d'Amoy du 9 juillet rendent compte d'un combat naval entre la flotte tartare et celle des rebelles. La première s'est retirée sans résultat décisif. Les insurgés semblent plus que jamais maîtres de la ville. Leur nombre est, dit-on, de 15,000, et celui des impériaux de 8,000. Les rebelles manquent d'argent et continuent de lever de fortes contributions. Les magasins restent fermés et les rues désertes ; il n'y a pas lieu de croire que les affaires puissent reprendre d'ici longtemps.

" A Canton, on s'est beaucoup moins occupé de l'insurrection pendant ce mois-ci. La tranquillité continue de régner dans la ville et les environs. La prise de Nanchang, ville principale de la province de Kiangsi, paraît hors de doute ; elle est confirmée par les nouvelles de Shanghaï. Les insurgés s'avançaient vers le Sud et devaient traverser les principaux districts où se cultive le thé. Ce mouvement méridional semblerait indiquer une marche sur Canton.

" Le commerce devient chaque jour plus languissant ; l'argent est extrêmement rare et à un taux inouï. Après l'arrivée de la malle du 24 mai, il s'est fait beaucoup de chargements de thé à des prix élevés, mais à présent la marchandise n'arrivent pas aussi librement de l'intérieur.

" A Shanghaï, les ventes étaient impossibles et l'accumulation des marchandises excessive. Le stock, y compris les chargements attendus, dépassait les besoins d'une année entière.

" Une pétition extraordinaire a été présentée par un certain nombre de négociants anglais au ministre plénipotentiaire et surintendant du commerce, pour demander qu'à raison de la stagnation du commerce, le paiement des droits des au gouvernement chinois sur les marchandises importées fût suspendu pendant toute la durée des troubles ; mais sir G. Bonham n'a pas cru pouvoir donner aucune suite à leur démarche. "

—Les nouvelles de la Chine apportées par la malle des Indes confirment le succès de l'insurrection. L'armée impériale a été repoussée dans ses efforts pour reprendre Chin-Keang-Foo et Amoy. Les officiers de l'*Hermès*, qui ont remonté le Yang-Tse-Kiang pour chercher des déserteurs, ont appris que des forces considérables avaient été dirigées au nord sur Pékin.

La partie méridionale de l'empire, à quelques exceptions près, est au pouvoir des révolutionnaires. Une insurrection qui s'est promenée de la province de Kwang-si, dans le sud-ouest, jusqu'à Nankin, au nord-est, traversant plusieurs riches provinces sans être entravée, peut-être considérée comme un pouvoir établi.

La prise de Pékin par les insurgés décidera bientôt la question entre les deux dynasties. Si Tae-Ping a stimulé le zèle de ses partisans en annonçant par une proclamation que le ciel le presse de marcher sur Pékin, il y a lieu de croire que les rebelles réussiront dans cette entreprise comme dans les autres. On peut s'attendre à de grandes réformes morales en Chine, et à un grand développement intellectuel qui finira par mettre le vaste empire d'Orient en communion avec la civilisation occidentale.

### FRANCE.

*Paris, 6 octobre* 1863.

Le *Constitutionnel* d'hier, 5 octobre, annonçait, d'après des nouvelles de Constantinople du 26 septembre, qu'à la suite de la réunion d'un grand conseil, composé de 120 des principaux ministres, conseillers, pachas, etc., le divan avait décidé unanimement que la voie des négociations était épuisée, et que le moment était venu de faire ce qu'on appelle à Constantinople la déclaration de guerre. Cette résolution, qui avait dû être communiquée aux ambassadeurs des quatre puissances, n'impliquait point encore, de l'aveu du *Siècle*, une déclaration immédiate d'hostilités. Elle devait être soumise à l'approbation du sultan, et recevoir ensuite la sanction du Cheikul-Islam et des autres chefs religieux. C'était quelque chose d'analogue à ce qu'on appelait, du temps de la révolution française, déclarer la patrie en danger. Mais cette nouvelle avait suffi pour causer à la Bourse une baisse de 1 fr. 30 c., lorsque les journaux anglais arrivèrent hier, avec des nouvelles d'un jour plus récentes, c'est-à-dire datées de Constantinople, le 27 septembre, et annonçant que, contre l'avis des représentants de quatre puissances, le sultan avait signé la déclaration de l'état de guerre demandée, la veille, par le grand conseil ottoman. Les hostilités auraient même déjà commencé, d'après le *Morning Chronicle*. La Bourse fut prise cette fois d'une véritable panique et une seconde baisse de 1 fr. 40 c. eut lieu sur les fonds publics. Ce ne sera probablement pas la dernière. La Banque de France a porté aujourd'hui le taux de ses escomptes à 4 0/0. Cependant quelques journaux ont essayé, ce matin, de rassurer un peu les esprits. La *Patrie* dit que les renseignements parvenus hier à Paris ne confirment point la prétendue dépêche des journaux anglais. Le *Constitutionnel* croit qu'il existe encore quelque incertitude sur l'authenticité de cette dépêche du 27, mais regarde le fait qu'elle annonce comme vraisemblable. La *Presse* le tient pour accompli. L'*Assemblée nationale* persiste seule à ne pas encore regarder la guerre comme définitivement engagée. " Alors même qu'elle serait déclarée, ditrelle, il n'est pas probable que l'armée turque se hasarde à passer le Danube pour venir attaquer les Russes dans leurs positions. Les livres qui ont été publiés sur la guerre que la Russie a faite à la Turquie en 1828, présentent le passage du Danube, opéré d'ailleurs dans une saison favorable, comme ayant été une des plus difficiles et des plus périlleuses opérations de la campagne.— Que serait-ce aujourd'hui, aux approches de l'hiver, lorsque la Danube débordé présente l'aspect d'une mer intérieure ? Nous croyons donc que la guerre, fût-elle déclarée, les opérations militaires ne pourraient guère commencer qu'au printemps. "

Je ne partage par l'opinion de l'*Assemblée*. Il est évident que l'énergique résolution du divan lui a été suggérée par la nécessité de ne point attendre l'hiver dans une immobilité ruineuse pour ses finances et favorable à la Russie, qui se prépare à tenter un grand effort contre les habitants du Caucase, afin d'enlever ces alliés aux Turcs. Ceux-ci ont donc, de leur côté, un grand intérêt à ne pas se laisser retirer cet appui, et s'ils sont bien inspirés, c'est par le Caucase qu'ils attaqueront leur puissant adversaire.

Par une coïncidence curieuse, la Porte a tranché la question, au moment même où l'empereur de Russie essayait, à Olimütz, de leurrer de nouveau la diplomatie, en ayant l'air de ne point se montrer opposé à de nouveaux projets d'arrangements. L'article rassurant que l'*Assemblée Nationale* publiait, le 3 de ce mois, sur les pacifiques intentions du czar, avait été inspiré par des renseignements adressés à la princesse de Liéven. Mais la *Correspondance Autrichienne* du 1er octobre nous a fait connaître naïvement en quoi consistait la modération apparente du czar. " Il avait manifesté, ditelle, sa volonté, non-seulement de maintenir la paix, mais même d'offrir à la Sublime-Porte un *expédient* à l'aide duquel le différend pourrait être aplani, sans qu'il soit porté atteinte à la dignité et à l'indépendance de la Turquie. " Cet expédient, qui consistait à modifier l'interprétation donnée par M. de Nesselrode à la note de Vienne, à la condition que le sultan signerait purement et simplement ce document, n'aurait fait qu'ajourner la rupture à une époque plus favorable pour le czar. La courageuse décision des Turcs a déjoué ce calcul.

Il s'est trouvé quelques esprits, optimistes jusqu'à la fin, qui espérent encore que la Russie, reconnaissant l'injustice de ses prétentions, y renoncera en apprenant la suprême détermination du divan, et reculera devant la responsabilité d'une conflagration européenne allumée par son ambition. Cela n'est guère probable, à moins que l'Angleterre et la France ne se chargent, avec l'Autriche, de mettre elles-mêmes la Russie *à la raison*. L'*Assemblée Nationale* n'en désespère pas. " La paix ou la guerre ne se décideront pas à Constantinople, dit-elle. Les cabinets de Paris et de Londres ne se laisseront pas traîner à la remarque d'une puissance qui n'a d'importance que par les intérêts qui se rattachent à sa conservation et par les protections dont on la couvre. "

Cette protection est devenue, au contraire, plus nécessaire et plus facile que jamais, d'après M. Granier de Cassagnac, qui fait, ce matin, sa rentrée dans le *Constitutionnel* par un éloquent hommage à la virilité dont les Turcs viennent de donner la preuve. Cette marque de virilité inattendue équivaut, suivant lui, à une nouvelle fondation de leur empire, et il croit que si le czar avait pu penser que deux cent mille Turcs l'attendaient derrière le Danube, il n'aurait point passé le Pruth. Il y a trois mois, c'était pour la France et l'Angleterre une rude tâche que de préserver un pays supposé hors d'état de se faire respecter lui-même. Aujourd'hui, le rôle des alliés du sultan est beaucoup simplifié ; les Turcs ont prouvé qu'ils possédaient les éléments qui font un peuple, les croyances, le patriotisme et le courage. Ils peuvent tenir tête aux Russes, et ils seront soutenus par la France l'Angleterre, l'*Autriche* et la *Prusse*, car l'accord des quatres puissances se maintiendra en présence du réveil de la Turquie, qui fait évanouir tout espoir de dissolution ou toute illusion de partage.

Le *Constitutionnel* se fait lui-même, je le crains bien, une complète illusion en ce qui regarde l'Autriche et la Prusse. Ce ne sera point du côté de la Turquie que se rangeront ces deux puissances, ou du moins la première, si la guerre est irrévocablement engagée. La fraternelle intimité qui a régné entre les empereurs de Russie et d'Autriche, à la conférence d'Ollmütz, laisse peu de doute à cet égard. On ne peut en conserver quelques-uns qu'en ce qui regarde le roi de Prusse, s'il est vrai, comme on l'a dit, qu'il ait évité, à dessein, de se rendre à Ollmütz, et que le czar ait été froissé de cette absence. Mais une nouvelle conférence devait avoir lieu entre les trois souverains réunis, cette fois à Varsovie. Cependant, le *Journal de Dresde* prétend que l'empereur Nicolas, au lieu de s'arrêter dans la capitale de la Pologne, a continué son voyage pour St. Pétersbourg. Il doit y avoir erreur dans cette dépêche, car des lettres directes de Vienne et de Berlin ont annoncé le départ de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse pour Varsovie. On écrit même de Berlin que le roi a quitté la campagne où il résidait, avec une précipitation telle qu'il *n'a pas eu le temps* de prévenir son premier ministre, M. de Manteuffel, connu par son opposition aux projets de la Russie. Celle-ci, prévenue des résolutions du divan, aura parlé en suzeraine pressante et aura été obéi.

Il faut donc prendre les choses au pire, et se dire que la question de guerre va se trouver posée entre la Turquie, la France et l'Angleterre d'une part, et la Russie, l'Autriche et la Prusse de l'autre. J'ajouterai que c'est tout ce qu'il y a de plus désirable, suivant moi, car, dans une pareille lutte, il ne s'agirait plus seulement de la liberté de la Turquie, mais de l'indépendance de la Pologne, de la Hongrie et de l'Italie. Nous aurions pour alliés non-seulement les nationalités opprimées par l'Autriche et la Russie, mais encore l'Allemagne libérale vis-à-vis de laquelle la Prusse avait pris, en 1815 et 1848, des engagements qu'elle a honteusement violés. La Suisse et le Piémont, qui ont tant à se plaindre de la Prusse et de l'Autriche, ne pourraient longtemps rester neutres dans ce grand conflit, et les destins de l'Europe entière seraient remis en question. Combien de cœurs généreux cette perspective va faire palpiter.

Mais elle est trop belle pour se réaliser. Les gouvernements de l'Europe ont tous trop à perdre dans cette suprême partie pour la risquer. Ils vont probablement chercher à ruser avec l'opinion, à tricher avec la fortune. Ils auront peur, en un mot, comme le dit ce matin l'*Univers*, qui met dans la bouche de Donoso Cortès mourant cette parole prophétique : " La peur, oui, la peur ; voilà la perpétuelle et la pire complice du crime. " Il faut y ajouter l'égoïsme des intérêts lésés. Déjà ces intérêts s'agitent et poussent des cris de détresse. Les commerçants anglais ont été frappés d'effroi, en recevant de leurs correspondants de Constantinople l'avis de retirer leurs échantillons de blé du marché, en d'autres termes de renoncer, quant à présent, à effectuer de nouvelles ventes. D'après le *Daily News*, la plupart des maisons grecques de Londres ont suspendu leurs opérations, dans l'après-midi du 4 octobre. La Russie a là, il faut en convenir, un terrible auxiliaire contre l'Angleterre. Quels ne seraient pas les embarras du gouvernement anglais, privé des blés de la Crimée et serré dans les étreintes de la crise financière qui épuise les ressources de la Banque de Londres ?

En France, ces embarras ne sont pas moindres. Quoique les mercuriales indiquent une légère baisse sur les marchés des départements, il y a eu, en quelques endroits, notamment à Bordeaux et à Paimpol, dans la Bretagne, des émeutes causées par le renchérissement et l'enlèvement des grains. Les préfets ont fait fermer beaucoup de cabarets et de cafés, qui servaient de centre à ces agitations facilement réprimées. Mais le pain se paie encore partout 96 centimes les quatre livres, à l'exception du département de la Seine, où il est maintenant à 80 centimes par les sacrifices de la caisse municipale. Le dernier recensement donnant au département de la Seine 1,422,000 habitants, en réduisant la consommation de chaque bouche à une livre par jour, et en ne tenant pas compte de la population flottante, on trouve une somme de 56,880 f. par jour, soit de 1,706,400 f. par mois.

Pour compenser un pareil sacrifice, le conseil municipal propose de mettre des taxes sur le charbon de terre et sur les fers, qui font une grande concurrence au bois dans le chauffage et les bâtisses. Mais ces taxes seront loin de rétablir le déficit, et il faudra trouver autre chose, ou laisser remonter le pain à son prix normal. Que diront alors les ouvriers ? Les industriels se demandent ce qu'il adviendra de toutes les entreprises de chemin de fer, du crédit foncier et mobilier, et autres dans lesquelles la spéculation s'est lancée à corps perdu, si la guerre attire à elle les capitaux et met en question la sécurité. On récapitule tout ce que perdrait le commerce à une rupture avec la Russie, qui ne nous a jamais acheté autant d'objets de luxe et de consommation qu'aujourd'hui, à tel point qu'une seule maison de vins de Champagne, donne à l'un de ses commis voyageurs cent mille francs par an, les appointements d'un ambassadeur ! Les artistes auxquels le théâtre impérial de Saint-Pétersbourg paient des sommes fabuleuses, voient avec terreur se fermer, pour eux, cette mine si riche, et mademoiselle Rachel se demande si elle ne sera pas bloquée indéfiniment dans le pays des glaces, avec les 400,000 fr. qu'on lui donne, non pour un an, comme on l'avait dit, mais pour six mois seulement ! N'y a-t-il pas des alarmistes qui s'en vont prédisant que si la guerre commence, elle ne sera pas finie avant dix ans, comme celle de Troie ! A l'appui de cette prédiction, et pour prouver l'inexorable opiniâtreté de l'empereur Nicolas, on raconte qu'au moment où il s'apprêtait à monter dans le convoi qui devait l'amener d'Oderberg à Olmutz, le conducteur s'étant aperçu que les wagons moscovites étaient plus larges que les wagons autrichiens, et craignant qu'il n'en résultât quelque accident à l'entrée de la gare d'Olmutz, pria le czar de changer de voiture. Mais celui-ci répondit à toutes ses représentations : " Je resterai dans ma voiture, dût-elle voler en éclats ! " Il est à désirer que Sa Majesté moscovite tienne

un peu moins aux provinces danubiennes qu'à son wagon.

Le czar a couru un autre danger à Olmütz. Au moment où les troupes du génie faisaient sauter une montagne, on avait mal calculé les distances, et un soldat a eu la tête emportée. Le baron James de Rotschild et son parent Anselme, ont été couverts de poussière par l'explosion, qui pouvait aussi atteindre les deux empereurs de Russie et d'Autriche, toujours à côté l'un de l'autre, quand ces deux grands comédiens n'étaient pas dans les bras l'un de l'autre. Mais le czar a la foi qui brave les montagnes si elle ne les soulève plus.

Cette foi manque au reste de l'Europe gouvernementale, et c'est là ce qui fait ses hésitations. Le *Times*, organe du cabinet anglais, disait hier encore que "même dans le cas d'une déclaration de guerre, les puissances pourront encore sauver la Porte des conséquences de cet acte, *sans se livrer à des opérations offensives.*" Ces mots indiquent la politique que cherchera à suivre lord Aberdeen. Cette politique consistera à non point aller, s'il est possible, au-delà de la garde du Bosphore, dans lequel les escadres anglo-françaises ont reçu l'ordre d'entrer, ordre qui sera exécuté le 8 ou le 10 de ce mois, d'après les calculs du *Times*. De Constantinople on exercerait sur la mer Noire une surveillance ressemblant à une neutralité armée, et l'on n'interviendrait entre les combattants que pour empêcher aux Russes vainqueurs de franchir les Balkans.

Mais ce plan timide et lâche peut être renversé, s'il est vrai, comme le bruit en a couru, que le parlement anglais allait être convoqué pour prononcer entre les vues opposées de lord Aberdeen et de lord Palmerston. Si le parlement est, en effet, consulté, le triomphe de lord Palmerston est à peu près certain.

On a parlé aussi de la prochaine convocation de nos chambres et d'un remaniement dans notre cabinet. Le *Moniteur* d'aujourd'hui déclare ce dernier bruit sans fondement, mais il ne dit rien du premier. M. Fould, qu'on faisait passer du ministère d'Etat à celui des finances, doit être d'autant moins tenté d'augmenter ses soucis, que son frère, Benoist Fould, resté à la tête de son ancienne maison de banque, a été atteint, tout récemment, d'accès d'aliénation mentale, attribuée par les uns à de grandes pertes financières, et par les autres à un accident de voiture. Cet accès était tellement imprévu que M. Benoist Fould avait invité, le même jour, quelques amis à venir passer la soirée avec lui. Quand il entra dans son salon, il donna les premiers signes de folie.....

On avait écrit d'Olmütz que le czar Nicolas avait fait un accueil plein d'affabilité au général Goyon, que l'empereur des Français avait envoyé assister aux manœuvres des armées autrichienne et russe, comme l'empereur d'Autriche avait envoyé le prince Jablonouski aux exercices du camp de Satory. Le czar aurait dit au général de Goyon qu'il portait une estime et une amitié toute particulière à l'empereur des Français, et aurait invité le général à le suivre à Varsovie. Mais il ne semble pas que Louis-Napoléon se soit laissé prendre à ces cajoleries, car le général de Goyon vient de revenir à Paris, et plusieurs journaux de département mentionnent des instructions émanées du ministère de la guerre, d'après lesquelles les officiers et soldats en congé doivent être immédiatement rappelés sous leurs drapeaux, et toute permission est suspendue jusqu'à nouvel avis.

Au moment où les choses prennent ainsi un aspect de plus en plus grave entre les puissances européennes, à propos des affaires d'Orient, des lettres de Smyrne du 23 septembre ont annoncé le dénouement pacifique et imprévu des difficultés soulevées entre l'Union américaine et l'autriche par le hongrois Koszta. Ce réfugié aurait été embarqué par le chargé d'affaires américain, M. Brown, sur le navire des Etats-Unis, *Mimosa*, avec le consentement du cabinet de Vienne. Il paraît que celui-ci n'a pas pensé qu'il fût aussi facile de mettre la république de Washington à la raison que le disait la *Nouvelle Gazette de Prusse*, dans laquelle on lisait ces jours derniers: " Si les Etats-Unis avaient seulement pour voisin un état comme le Hanôvre ou la Saxe, ou s'il prenait fantaisie au Mexique d'enrôler une armée mercenaire allemande de vingt mille hommes, la république américaine modifierait bientôt ses velléités de conquête. " Avis à Santa-Anna.

La science a fait, cette semaine, une perte immense, qui aura un douloureux écho dans le monde entier, François Arago, le savant astronome dont la réputation était universelle, et que le célèbre Humboldt appelait son maître, est mort d'une hydropysie de poitrine, compliquée de diabète, dont il souffrait depuis très longtemps. M. Arago avait été représentant et membre du gouvernement provisoire de 1848, mais son nom était sorti pur de ce contact avec la politique. Il était aimé et honoré de tous les partis, qui avaient tous des représentants à ses funérailles. L'empereur lui même et le prince Napoléon s'y étaient fait représenter, le premier par le maréchal Vaillant. et le second par le colonel Demarest, son premier aide-de-camps. M. Th. Ducos, qui remplit par intérim les fonctions de ministre de l'instruction, y assistait en personne avec une nombreuse députation de l'institut.

Aucun des anciens collègues de M. Arago dans le gouvernement provisoire de la république n'était présent, MM. de Lamartine, Crémieux, Dupont de l'Eure, se trouvant loin de Paris, MM. Ledru Rollin et Louis Blanc étant en exil, M. Albert dans la prison de Belle-Isle, et Armand Marrast dans la tombe. Mais le parti républicain avait d'autres représentents qu'on n'avait pas encore vus réunis en aussi grand nombre depuis les événements de décembre 1851. C'étaient le général Cavaignac, et MM. Bastide, Guinard, Goudchaux, Bixio, Thomas, Flotard, Léon Plee, Béranger, Lamennais, Varin, Ad. Guérout, Pelloquet, Ed. Texier, Jourdan, Eugène Pelletan, Lamarche, Paulin Limayrac, Jules Favre, et une foule d'autres anciens députés ou rédacteurs du *Siècle*, de la *République* et du *National*, qui ressemblaient un peu à des revenants. Cette réunion montrait à l'observateur que la démocratie avait encore, au besoin, sous la main, bien des cœurs fermes et des bras prêts, si elle a perdu beaucoup par l'exil et par la défaillance de l'esprit ou du corps. Dans cette dernière et lamentable catégorie, il faut décidément placer l'ancien montagnard fourriériste, Victor Hennequin, qui, pour démentir sa folie, a adressé à la *Presse* une lettre qui la confirme trop. Cette lettre sur les rapports de l'auteur avec l'*âme de la terre qui a bien voulu l'entretenir* et qui a demandé *un sursis* au créateur *pour ne pas être supprimée du tourbillon*, ferait véritablement beaucoup rire, si elle ne faisait pas pitié.

Quelques conservateurs, qui ont eu assez peu de charité pour écrire " qu'ils reconnaissaient bien à ce langage le législateur que le suffrage universel avait donné à la France " comptent aussi trouver pâture à leur rancune dans un procès que M. Crémieux a intenté à un pamphlétaire royaliste qui l'a accusé d'avoir soustrait, en février 1848, un portefeuille appartenant à Louis-Philippe.

Certaine légitimistes attendent aussi quelque bon petit scandale d'un autre procès qui va se plaider entre M. Alexandre de Lassalle, auteur d'une *Histoire anecdotique et politique de la famille d'Orléans*, et le libraire Dentu, qui, après avoir entrepris l'impression de cette brochure, a refusé de la continuer.

A propos de scandales, un fait digne de remarque, c'est que la presse anglaise, si prompte naguère accueillir tous ceux qui couraient sur les Tuileries, leur a fermé rigoureusement ses colonnes, depuis que la nécessité de l'alliance française se fait sentir. Les correspondants du *Times* et du *Morning Chronicle* n'osent pas plus se permettre une épigramme sur les excursions impériales que sur les chasses du parc de Versailles, où les journaux ministériels nous apprennent qu'il a été tué 250 pièces de gibier, dont 117 par la main de l'empereur. Puisse-t il tirer aussi adroitement sur les cosaques ! c'est probablement ce que se disent les Anglais, qui pardonnent vite aux amis, voir même aux ennemis, dont ils ont besoin.

Si les craintes de la guerre et de la famine, ont contribué à distraire la presse britannique de ses habitudes de médisance, deux autres causes encore ont quelque peu contribué à cette distraction. Je veux parler de la curieuse croisade entreprise par le *Times* contre la rapacité des hôtelliers anglais et des ravages plus sérieux du choléra. Cette dernière peste ne semble pas, cependant, devoir acquérir la même intensité que dans ses précédentes apparitions. L'alarme n'en est pas moins vive à Paris, dans le sexe féminin surtout. Tous les chaudronniers sont occupés à préparer des *armures de cuivre* à l'aide desquelles on espère se préserver de l'épidémie, sur la foi du Dr Burq. Les casserolles en ont haussé de prix presque autant que le pain; la peur est aussi impérieuse que la faim.

La chronique de la cour d'Espagne raconte, à propos d'un jeune officier des gardes que le nouveau cabinet veut envoyer se promener à Vienne, à la place du maréchal Narvaez, des choses assez piquantes dont je ne veux point me faire ici l'écho, pour ne pas tomber dans l'ancien péché des journalistes anglais. Je me borne donc à vous dire que la fille de la reine Christine et du duc de Riancarés, qu'on mariait avec le prince Napoléon, vient d'être officiellement fiancée au prince Corsini, joli garçon de vingt-deux ans, fils du duc de Casigliano, ministre du duc de Toscane. C'est au théâtre de l'Opéra dans la loge de la reine Christine, que les deux jeunes gens ont été présentés l'un à l'autre, comme par hasard, et s'étant plu réciproquement, ils seront mariés à Madrid, au printemps prochain. Dieu les bénisse.....

F. GAILLARDET.

**Sommaire des annonces nouvelles.**

Vente de marchandises sèches.—G. & H. Gibsone.
Vente de propriétés.—Arch. Campbell.
Société Harmonique de Québec.—W. D. Campbell.
Education.—M. Murphy.
Déserteur.—Charles Audy.
Beaume de Colombia d'Oldridge.

# CANADA.

QUÉBEC, 25 OCTOBRE 1853.

**Le comté de St. Maurice et le chemin de fer du Nord.**

M. Cauchon, arrivé à midi du comté de Saint-Maurice, nous apporte l'agréable nouvelle que les habitants de ce comté ont confirmé, à une majorité considérable, le vote de £50,000 donné par le conseil municipal en faveur du chemin de fer du Nord. Nous apprenons que le comté de Champlain commence à ouvrir les yeux sur la conduite patriotique du comté de Saint-Maurice.

LA QUARANTAINE.—Le gouvernement a donné l'ordre de rouvrir l'établissement de la quarantaine de la Grosse-Isle. C'est bien; mais il aurait mieux fait de ne pas fermer cet établissement aussi à bonne heure qu'il l'a fait, et prêter l'oreille aux suggestions que nous lui avons faites vers le commencement du mois. Voici les faits qui ont engagé le gouvernement à réorganiser la quarantaine. Dimanche, le navire *Fingal* de Liverpool est arrivé en notre port, ayant perdu 40 passagers sur 206, par suite d'une maladie ressemblant au choléra asiatique, et que des médecins nous ont dit être le *ship fever*, (fièvre de vaisseau). Ces circonstances avaient répandu l'alarme dans la cité; mais nous pouvons assurer qu'il n'y a pas le moindre sujet de s'alarmer. Le *Fingal* est parti hier pour la Grosse-Isle.

Nous espérons que ce qui vient d'arriver fera comprendre au gouvernement le danger de fermer, comme on l'a fait depuis deux ans, la quarantaine dans les premiers jours d'octobre, et la terrible responsabilité qu'il a assumée.

On nous a dit que l'établissement de la Grosse-Isle ne possédait aucun édifice capable de protéger les malades à l'approche des premiers froids de l'automne. A cela nous répondrons, que le gouvernement peut en construire d'autres, ou mettre ceux qui existent actuellement en état de répondre aux besoins de la quarantaine. La taxe prélevée sur les émigrés est, pensons-nous, suffisante pour défrayer les dépenses nécessaires; mais si elle ne suffit pas, la législature ne refusera pas de voter toute somme requise pour protéger le pays d'une manière efficace contre les maladies de toute espèce qui accompagnent l'émigration.

**Les accusations portées contre J. Maguire, écr., juge de police.**

Nos lecteurs se rappellent le ton d'amertume et de haine que certains journaux protestants de cette ville employaient à l'endroit de M. Maguire, après l'émeute de l'église Chalmers. Ils n'ont pas oublié non plus la persistance, les menaces mêmes qui accompagnaient les demandes de ces journaux, au sujet d'une enquête sur la conduite de notre juge de police; et tout cela au nom de la justice, de la liberté politique, civile et religieuse! Les catholiques Irlandais, les Canadiens-Français, savent depuis longtemps ce qu'ils doivent de ces déclamations hypocrites sur la liberté, la justice, la tolérance religieuse. Les annales de l'histoire de l'Irlande, celles du Bas-Canada sont là pour edifier le lecteur.

Les journaux protestants ont crié, protesté, menacé, remué ciel et terre parce que le gouvernement n'a pas démis M. Maguire sur le simple énoncé d'accusations dénuées de preuves. Aussi quels torrents d'invectives, d'injures, les *saints* du comité protestant, ont ils fait vomir par leurs dignes organes, contre les papistes, le papisme, l'intolérance des romanistes, contre l'administration, sur le cou de laquelle la prostituée de Babylone avait posé son joug. Certes, ces journaux qui ont fait tant de bruit à propos d'accusations portées contre M. Maguire, accusations qu'ils savaient, ainsi que le *comité protestant*, être mensongères, calomnieuses, inventées dans le dessein de perdre M. Maguire, dont le seul crime est d'être catholique romain, et d'exercer sur un seul la vengeance qu'ils ne pouvaient assouvir contre les *papistes* en masse; ces mêmes journaux, lorsqu'un officier de justice a été accusé, convaincu et puni pour malversation, pour avoir essayé de fausser l'institution du jury, dans un but que nous ne voulons pas qualifier, mais que le lecteur connaît déjà, ces journaux, disons-nous, ontgardé le silence. Ils n'ont pas trouvé une parole de blâme contre un acte coupable contre l'administration de la justice criminelle; c'est qu'alors le délit devait servir les intérêts, les haines et les vengeances de quelques fanatiques protestants.

Pour en finir avec les criailleries du comité protestant et de ses organes, une enquête a été faite sur les accusations portées contre M. Maguire. Cette fois encore la *justice*, la tolérance des fanatiques qui composent ce comité, ne les a pas engagés à publier le résultat de cette enquête, favorable à M. Maguire; loin de là, ils ont continué leurs calomnies, leurs insinuations perfides contre ce monsieur.

Nous avons devant nous cette enquête, qui, il ne faut pas l'oublier, a été conduite par deux juges de paix protestants, qu'on ne saurait accuser de partialité en faveur de M. Maguire, en particulier, et des catholiques en général.

Il résulte des faits établis:

1° Que M. Maguire, informé le 4 juin dernier, par un des hommes de police, que le schérif Sewell lui avait exprimé des craintes qu'une attaque n'eût lieu sur l'église Wesleyenne, où Gavazzi a donné son premier discours, fit aussitôt communiquer à M. Russell, le chef de police, l'information qu'il venait de recevoir, lui enjoignant en même temps de se tenir prêt avec la police en cas de besoin. M. Maguire se rendit lui-même le soir à l'église Wesleyenne, à l'heure fixée pour le discours; il y trouva M. Russel avec la police sous ses ordres. Le discours eut lieu sans le moindre trouble et les auditeurs se dispersèrent en silence.

2° Qu'un autre discours de Gavazzi fut annoncé comme devant avoir lieu le lundi au soir (6 juin) dans l'église Chalmers, à l'extrémité sud de la rue Sainte-Ursule, les syndics de l'église Wesleyenne, pour une raison ou pour une autre, ayant refusé cette fois l'usage de cet édifice. Que nulle information que Gavazzi devait prononcer un deuxième discours à l'église Chalmers ne fut donnée à M. Maguire. Que M. Russell, chef de police, savait que ce discours aurait lieu à l'église Chalmers, puisque le soir il était auprès de cette église avec la police sous ses ordres. Que M. Russell n'a ni directement ni indirectement informé M. Maguire que Gavazzi devait prononcer un discours le soir à l'église Chalmers. Que néanmoins il prit sur lui de s'y rendre avec la police, sans avertir M. Maguire de cette démarche. Que M. Robert Symes, juge de paix, a pris, dans le cours de l'après-midi du lundi, deux dépositions sous serment, constatant que Gavazzi devait le soir donner un discours à l'église Chalmers, et que l'on avait lieu de craindre une émeute en cette occasion.

3° Il est prouvé que M. Symes et M. Russell ne communiquèrent ces informations ni à M. Maguire ni au maire.

4°. Que pendant l'émeute, M. Russell envoya un de ses hommes avertir M. Maguire, qui était absent de chez lui. Que M. Maguire, rentré chez lui vers neuf heures et demie, fut averti par M. Duggan, avocat, de ce qui se passait à l'église Chalmers. Il se rendit aussitôt sur le lieu de l'émeute, où il trouva la police sous les ordres de M. Russell, rangée près de la porte de l'église. Il dit à M. Russell: " Que faites-vous? Pourquoi ne m'avoir pas informé de tout ceci? Pourquoi n'agissez-vous pas?" M. Russell répondit: " Je vous ai envoyé chercher par le sergent Reynolds, mais vous n'étiez pas chez vous. " M. Maguire, entrant alors dans l'église, s'avança vers la chaire, où il vit deux ou trois personnes qui se défendaient contre d'autres qui les attaquaient. Quoiqu'il y eut alors beaucoup de monde dans l'église, il lui parut que peu de personnes prenaient part dans l'émeute. Il fit entrer quelques hommes de police et pendant qu'il s'occupait de cela, les personnes qui étaient dans la chaire s'étaient retirées. Quelqu'un le pria alors de descendre dans les appartements sous l'église, où il trouva le Dr. Douglass donnant ses soins au secrétaire de Gavazzi, blessé légèrement à la tête. Il remonta ensuite dans l'église, où quelques émeutiers avaient pénétré et que la police chassa sur le champ. Ayant vu dans l'église le capitaine Benson, M. Maguire lui dit: " Je crois qu'il serait bon d'avoir les troupes. " Le capitaine Benson ayant consenti à l'accompagner chez le colonel Grubbe, commandant militaire, M. Benson et M. Maguire se dirigèrent vers la porte, qu'ils trouvèrent obstruée par la police, qui étaient aux prises avec les émeutiers qui était au dehors. M. Benson lui dit alors qu'il y avait un moyen plus facile de sortir de l'église, en passant par les appartements au-dessous. Ils descendirent sous l'église et sortirent par une fenêtre. M. Maguire, ayant perdu de vue le capitaine Benson, tourna à gauche pour se diriger sur la rue Sainte-Geneviève, afin de se rendre chez le colonel Grubbe, en descendant la rue Haldimand, et par ce moyen éviter tout obstacle de la part des émeutiers dans le haut de la rue Sainte-Ursule. En cherchant un endroit pour franchir la clôture qui le séparait de la rue Sainte-Ursule, M. Maguire tomba d'une hauteur considérable sur le glacis, que l'obscurité lui cachait. Il se fit beaucoup de mal, mais néanmoins il parvint à se trainer chez lui avec difficulté, après s'être rendu chez le colonel Grubbe, où il apprit que le colonel était parti avec les troupes.

4° Que M. Maguire a été pendant plusieurs jours gravement indisposé de cette chute et a éprouvé, dit le Dr. Frémont, de vives souffrances par suite de la tension des muscles et des ligaments du dos. Cette indisposition requerrait, ajoute le Dr. Frémont, plusieurs jours de repos, couché sur le dos, pour empêcher l'inflammation des parties lésées dans la chute. Néanmoins, M. Maguire sortit beaucoup trop tôt, et souffrit par suite de cette imprudence, d'une irritation des nerfs pendant plusieurs jours.

Il résulte de ces faits qui ne peuvent être contredits: 1° Que M. Maguire a rempli son devoir lors du discours de Gavazzi à l'eglise Wesleyenne, et qu'il prit alors toutes les mesures en son pouvoir pour prévenir et dissiper toute émeute.

2° Que MM. Russell et Symes se sont rendus coupables d'un délit grave en dérobant à M. Maguire et au maire, la connaissance des informations qu'ils avaient recueillies relativement à l'émeute de l'église Chalmers. Qu'ayant assumé sur eux la responsabilité de cacher ces informations, qu'ayant assumé la responsabilité de réprimer l'émeute à laquelle ils s'attendaient, sans en prévenir ni M. Maguire ni l'autorité municipale, sur eux seuls tombe la responsabilité de cette émeute et de ses conséquences.

3° Que M. Maguire, aussitôt qu'il a eu connaissance de l'emeute s'est rendu à l'église Chalmers, où il a donné ses ordres à la police, et qu'il a été empêché de remplir son devoir jusqu'à la fin, par la chute dont nous avons parlé plus haut.

Maintenant, nous demandons à nos lecteurs, M. Maguire pouvait-il faire plus qu'il n'a fait en cette dernière occasion? Il y a eu faute, nous disons même crime en cette circonstance; et cette faute et ce crime, c'est à MM. Symes et Russell qu'il faut l'imputer par le silence coupable qu'ils ont gardé vis à vis de M. Maguire et de l'autorité municipale. Eux seuls sont coupables du bris de l'église Chalmers et des violences comprises en cette circonstance, comme ils seraient responsables de la perte de vie, si malheureusement quelque personne avait été tuée pendant l'émeute.

Et cependant, les hommes qui ont proposé et les journaux qui ont publié une résolution adoptée à une assemblée de protestants, déclarant que *le magistrat de police s'était, en cette occasion, montré indigne de la confiance publique et incapable de préserver la paix publique*, ces mêmes hommes, ces mêmes journaux qui proclament à son de trompe leurs hypocrites professions de *justice*, connaissent, comme nous, les faits que nous venons de signaler, et non seulement ils n'ont pas eu la loyauté de les publier, mais encore ils continuent leurs déclamations furibondes contre M. Maguire, le papisme et les papistes!

Mais leur désir de vengeance trompé par les résultats de l'enquête qu'ils avaient demandée, a été en partie satisfait par l'accusation que vient de porter un grand jury contre M. Maguire, pour sa conduite lors de l'émeute de l'église Chalmers. Nous n'ignorons pas les moyens employés pour amener ce grand jury à porter cette accusation; nous connaissons aussi les manœuvres mises en usage auprès d'un autre grand jury pour lui faire porter dans son *présentement*, une censure se rattachant à l'émeute de l'église Chalmers; mais nous n'en dirons rien pour le moment. Nous laisserons la justice suivre son cours, persuadé que nous sommes que le petit jury qui sera saisi des accusations originant de cette émeute, remplira impartialement et consciencieusement les importants devoirs que la loi lui confie. Forts de cette confiance, nous sommes sans inquiétude sur l'issue des poursuites intentées à l'instigation du comité protestant.

LE GRAND JURY DE MONTRÉAL.—On lit dans le *Tanscript*:

" Quelques journaux ont fait allusion a la composition du Grand Jury de la cour qui siége actuellement, et l'on cite comme un fait curieux que sur les 23 grands jurés, il n'y a pas un seul catholique parlant la langue anglaise. Il n'est cependant que juste de faire remaquer que 12 grands jurés sur 23 sont *catholiques* et que conséquemment ils forment la majorité de Grand Jury. "

On écrit de Montréal le 22:

COUR DU BANC DE LA REINE.—Le jury a soumis aujourd'hui à la cour des *indictments* contre Garratt Barry, Michael Devany, P. C. Brugette, Thomas Patton, et M. Moses, pour émeute et assaut le 9 juin dernier, lors du discours de Gavazzi, à l'église de Zion. Les procès sont fixés au 25.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*:

" Si les Turcs ont leurs prophéties touchant la chute de leur empire en Europe, les Canadiens ont aussi la leur touchant leur constitution actuelle. Celle-ci a, depuis longtemps, annoncé que lord Elgin, le gouverneur actuel des Canadas, serait le dernier fonctionnaire de ce titre envoyé par la métropole. Si ce que dit aujourd'hui le *New Brunswicker* de St-John, est exact, cette prédiction serait à la veille de se réaliser.

" D'après ce journal, lord Elgin serait allé en Angleterre pour aider le cabinet à réorganiser les colonies britanniques de l'Amérique du Nord. On établirait une confédération des provinces à peu près semblable à l'Union américaine. Québec serait la capitale fédérale et aussi le lieu de réunion d'un parlement colonial, copié sur le congrès de Washington. Seulement, au lieu d'un président élu par le peuple, on aurait un vice-roi envoyé par la couronne et qui serait le seul personnage correspondant directement avec le gouvernement royal. Quant aux provinces, elles nommeraient elles-mêmes leurs législateurs et leurs gouverneurs respectifs et nul ne s'immiscerait dans leurs affaires particulières.

" Malgré ce qu'on a pu dire, écrire et déclamer sur la tyrannie et la rapacité anglaises, il faut bien reconnaître que la Grande-Bretagne a toujours su se mettre au niveau de l'esprit du siècle et dispenser à ses colonies les priviléges avec une sage mesure. La métamorphose politique dont parle le *New Brunswicker* serait une preuve nouvelle de ce tact administratif. "

On nous écrit que des accapareurs parcourrent les comtés de Saint-Maurice et de Berthier, y achètant, sous de vains prétextes, presque tous les grains. On leur vend même jusqu'aux grains de semence. Cet enlèvement de grains, dans nos paroisses éloignées des grands centres, fait appréhender à notre correspondant une disette pendant l'hiver.

—On nous écrit des 3 Rivières, en date du 13 du courant, que le coroner du district s'est mis en route pour Maskinongé, ayant à présider un jury d'examen sur les causes de la mort d'une vieille personne de l'endroit, décédée le même jour d'un coup d'apoplexie foudroyante.

A ce sujet on nous fait observer que depuis le 1er janvier au 1er juillet de l'année courante, le nombre d'enquêtes en ce district ne s'est élevé qu'à 13; mais que depuis le 1er juillet jusqu'à cette date il y a déjà eu 19 cas demandant enquête à la suite de décès accidentels ou provenant de violence etc., etc.

Hier, sur les 3h. après midi, la pluie a recommencé à tomber poussée par une forte brise du nord-est.

Depuis hier au soir, nous avons eu de la neige et de la pluie par intervalle, et le vent est au nord.

**Statistiques agricoles.**

On voit par le recensement de 1851-52 que le comté de Mégantic occupe le premier rang pour le blé, celui de Québec pour les pois et celui de Missisquoi pour les avoines. Le comté de Dorchester est celui qui produit le plus de foin, puis viennent ensuite les comtés de Stanstead et Huntingdon. Les comtés qui ont donné les moindres rendements en blé sont: ceux de l'Islet, Gaspé, Saguenay, et en dernier lieu celui de Montréal.

ACCIDENT.—Lundi dernier, à quelque distance de Sherbrooke, le train de fret a éprouvé un accident qui a coûté la vie à un des hommes employés aux travaux du chemin. Malgré les défenses réitérées de laisser errer les animaux sur le terrain de la compagnie, plusieurs vaches étaient couchées sur la voie ferrée. Le choc que le train a éprouvé a fait dérailler cinq chars.—*Courrier de Saint-Hyacinthe.*

**Etats-Unis.**

NEW-YORK, 19 octobre. Les exilés ont décidé ce jour de former une légion de volontaires, sous les ordres du major Tusgnowasac, et de se rendre à Constantinople, en cas de guerre, pour offrir leurs services au Sultan.

L'EGYPTE AU PALAIS DE CRISTAL.—Le gouvernement égyptien envoie à l'exposition des Etats-Unis des produits de l'industrie du pays; c'est Loutfy Effendi, attaché au ministère des affaires étrangères, qui est chargé de les accompagner à New-York; il est parti le 20 septembre par la voie d'Angleterre.

UN PONT SUR LE MISSISSIPPI.—Depuis qu'on est parvenu à jeter un pont sur le Niagara, les compagnies de chemins de fer, qui s'étaient vues jusqu'à présent arrêtées par les grand cours d'eau, ont songé à la possibilité de franchir ces obstacles. Déjà les capitalistes anglais ont pris leurs mesures pour faire traverser le Saint Laurent par leur grande voie ferrée de l'atlantique au Michigan. Une compagnie de Chicago vient, à son tour, d'entreprendre la construction d'un pont suspendu, sur le mississipi. L'endroit du fleuve, choisi par les ingénieurs pour y exécuter cet audacieux travail, est des plus favorables. Du côté de l'Illinois s'élève la ville déjà florissante de Rock Island; en face, sur le territoire de l'Iowa, se trouve Davenport, petite cité dont la prospérité n'a rien à envier à sa voisine; au milieu une petite île partageant le Mississipi en deux canaux, semble avoir été jetée là par la nature pour favoriser le génie des hommes. Le pont, formant une courbe en amont, aura 450 pieds de long de Rock Island à l'île et 1,600 pieds de l'île à Davenport. Cette dernière parti sera coupée par un pont levis à l'usage des nombreux bateaux qui voyagent entre Saint-Louis et les villes de l'Iowa. Déjà les travaux sont adjugés à MM. John Warner et Cie. pour la maçonnerie et à MM. Stone et Bloomer, de Chicago, pour le tablier. D'après les conditions du contrat, le tout doit être terminé au 1er décembre 1854, en sorte, qu'avant la fin de l'année prochaine, la locomotive roulera sur le Père des eaux.

TERRIBLE MALHEUR A CINCINNATI.—Vendredi dernier, un grand nombre d'ouvriers étaient occupés à dépecer le vieux steamer *Sacramento*, amarré à un des quais de Cincinnati—tout à coup un grand craquement s'est fait entendre et la cabine entière s'est affaissée sur le pont. Il s'y trouvait en ce moment plusieurs pauvres enfants qui ramassaient les débris. Tous ont été ensevelis sous les décombres. On s'est aussitôt mis à l'œuvre et l'on est parvenu à en retirer quelques-uns, plus ou moins blessés. Mais, aux dernières nouvelles, on n'avait pas tout enlevé et plusieurs de ces petits malheureux ont dû expirer dans d'affreuses tortures avant d'être dégagés. On pense aussi que deux ouvriers ont dû tomber du haut de la cabine et se noyer.

ETOUFFÉE EN MANGEANT.—Le *Colonist*, de Toronto, dit qu'une petite fille de 13 ans, du nom de Varne, dont les parents habitent près de Richmond Hill, est morte étouffée par un morceau de pomme de terre qu'elle mangeait.

☞ Nous appelons l'attention du commerce sur la vente considérable de marchandises sèches qui doit avoir lieu mercredi et les jours suivants, aux magasins de MM. Tyre, Colquhoun et Cie., ainsi qu'on pourra la voir dans nos colonnes d'annonces.

COMTÉ DE PORTNEUF.
*Contradiction.*

Nous, soussignés, électeurs du comté de Portneuf, dont les noms se trouvent marqués comme formant partie d'un comité nommé à une prétendue assemblée publique, tenue au Cap-Santé en septembre dernier, sous la présidence de M. Elie Thibaudeau, dont les procédés ont été publiés dans le *Canadien* et le *Journal de Québec*, déclarons que c'est sans notre consentement que nos noms ont été apposés là, et nous désapprouvons les procédés de cette assemblée quant à ce qui regarde le représentant du comté de Portneuf, dont nous approuvons la conduite parlementaire.

CHARLES LAVALLÉE,
Membre du comité.
ISIDORE HARDY,
Membre du comité.

Cap-Santé, ce 4 octobre 1853.

PILULES DE FOIE DU DR. MCLANE.—Voici un certificat qui convaincra les plus incrédules:

*New-York*, 2 *août* 1853.

Je certifie qu'ayant été affligé d'une maladie de foie pendant dix ans, et après avoir essayé tous les remèdes connus sans éprouver de soulagement, j'essayai enfin les *Pilules de foie du Dr. McLane*, et après en avoir pris seulement *deux boîtes*, j'étais parfaitement guéri. C'est avec plaisir que je les recommande au public comme les meilleures Pillules de Foie ou Anti-bilieuses qu'on ait jamais offerte au public.

MME ANN MALONA,
17, Revington St.

P. S.—Le Vermifuge et les Pilules du Dr. McLane, ne peuvent être achetés que chez WM. LYMAN & CIE., rue St. Paul, agents pour Montréal.

☞ Les acheteurs devront faire attention de demander et ne prendre que le *Vermifuge du Dr. McLane*. Tous les autres ne valent rien en comparaison.

P. S.—On peut obtenir ce remède précieux, ainsi que les Pilules de Foie du Dr. McLane, chez J. MUSSON et Cie., rue Buade, et chez JOSEPH BOWLES, Salle Médicale, marché de la Haute-Ville, Québec.

20 octobre 1853. 10

BAUME DE CERISIER SAUVAGE DU DR. WISTAR.

Le seul vrai BAUME DE CERISIER SAUVAGE DE WISTAR fut introduit en 1838, et a été essayé dans toutes les maladies pour lesquelles il est recommandé. Il a été pendant dix ans le remède le plus efficace pour le rhume, la toux, influenza, bronchite, asthme, et la consomption dans toutes leurs phases.

SETH W. FOWLE, droguiste, nº 138, rue Washington, Boston, Mass., est le seul propriétaire de la recette originale pour la manufacture du vrai Baume, qui le vend en gros ou en détail, et qui nomme les agents.

Le Dr. W. A. SHAW s'exprimait il n'y a pas longtemps en ces termes dans une lettre:

" Comme le Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar est la seule médecine à patente à laquelle j'aie jamais donné ma sanction publique, je ne serai pas accusé par le pessimiste d'avoir rendu un témoignage précipité à ce que j'ai vu et appris de ses effets. "

Point de véritable à moins qu'il ne porte la signature de I. BUTTS sur l'enveloppe.

Prix $1 la bouteille, six bouteilles pour 5 piastres.

A vendre *en gros et en détail*, par JOSEPH BOWLES, pharmacien, place du marché de la Haute-Ville, et chez JOHN MUSSON, pharmacien, rue Buade, Haute-Ville.—13 oct. 1853.

LES membres de la Société Harmonique de Québec,—branches vocale et instrumentale,—sont requis de se REUNIR à la SALLE DE MUSIQUE, *JEUDI SOIR*, prochain, a *SEPT HEURES* et *DEMIE* du soir.

W. D. CAMPBELL,
*Secrétaire.*

Québec, 25 octobre 1853.

EDUCATION.

M. MURPHY informe respectueusement les jeunes gens d'origine française du quartier Saint-Roch et des environs qu'il a intention d'ouvrir une école du soir, à commeucer le DEUX novembre, au nº 13, rue St. Valier, près de l'Eglise St. Pierre.

M. Murphy, espère, vu sa longue résidence à Saint-Roch, et étant généralement assez favorablement connu, mériter une part du patronage public.

Québec, 25 octobre 1853. 3f

Déserteur.

J'INFORME le public que Narcisse CARPENTIER, mon apprenti, a déserté de chez moi dimanche dernier, et je fais défense à toute personne de l'employer. Carpentier est âgé d'environ 16 ans, et a environ cinq pieds de hauteur il a les yeux louches, les cheveux châtains, et il a été attaqué de la petite vérole. Il portait casquette et blouse en draps et pantalon d'étoffe carreautée.

Je donnerai une récompense libérale à quiconque me donnera des informations sur le lieu ou je pourrai le trouver.

CHARLES AUDY,
Maître forgeron,
Rue des Fossés, nº 15, paroisse Saint-Roch.

Québec, 25 octobre 1853. 1m

AVIS.

MICHEL DASTOU ayant laissé la demeure de son père depuis quelques jours, le soussigné prie toutes les personues qui pourraient le reconnaître d'après le signalement suivant, de vouloir bien lui en donner avis. Il est âgé de onze ans, porte pantalon et surtout gris et calotte de drap.

LOUIS DASTOUS.

Québec, 22 octobre 1853.

AVIS.

LE soussigné informe les personnes qui peuvent avoir des réclamations à faire valoir contre la succession de feue Dame THERESE RODRIGUE, veuve d'ANDRE' CIMON, qu'ils ont à les adresser sous le plus court délai au soussigné, et ceux qui doivent à la dite succession sont aussi priés de payer sans délai à l'exécuteur-testamentaire soussigné.

BONIFACE CIMON.

Québec, 22 octobre 1853. 3f.

PERDUE,

HIER après-midi, depuis le Palais de Justice jusqu'aux Plaines d'Abraham, une EPINGLETTE de monsieur, montée en or, et renfermant des cheveux de famille. Quiconque l'aura trouvée voudra bien en donner information au bureau de ce journal, et sera généreusement récompensé.

Québec, 22 octobre 1853. 2f.

LLOYDS.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a été nommé AGENT pour le Lloyds dans ce port.

JOHN C. T. COCHRANE,
Agent de la Compagnie d'Assurance Provinciale, Québec.

Québec, 21 octobre 1853. 1m.

## CHEMINS A BARRIERES.

DES SOUMISSIONS seront reçues à ce bureau d'ici à MARDI, le HUITIEME jour de NOVEMBRE prochain, à MIDI, pour abattre les côtes, remplir les cavités, faire, macadamiser et parachever les chemins, conformément aux plans et spécifications que l'on peut voir au bureau des Chemins à Barrières, savoir :

Le chemin conduisant de l'église paroissiale de Saint-Ambroise à Valcartier, distance de cinq milles ;

Le chemin Saint-Pierre, à partir du point jusqu'où il est maintenant macadamisé, à aller jusqu'à la maison de François Lafrance ;

Le chemin du Foulon, à partir du point jusqu'où il a maintenant macadamisé, à aller au pied de la côte du Cap-Rouge ;

Le chemin partant du chemin Saint-Louis et conduisant au chemin du Foulon, en passant par l'église de Saint-Ribald ;

Le chemin du Château-Richer, à partir du Petit Pré à aller au Saut à la Puce ;

Le chemin de la Pointe-Lévi et Saint-Henri, savoir :

1. A partir de l'Hôtel Lauzon, montant la côte Davison, à travers les coulées, à aller jusqu'à la lettre H marquée dans le plan ;
2. Depuis la lettre H, passant sur les terres des représentants de Joseph Lemieux, jusqu'à la lettre K sur le dit plan, jusqu'au pied du chemin de Hallé ;
3. Depuis le pied du chemin d'Hallé, jusqu'à la maison de Michel Guay ;
4. De la maison de Michel Guay, à la limite de six milles, près de chez Antoine Aubert ;

On exigera les noms de deux cautions pour la due exécution du contrat.

La Commission des Chemins à Barrières de Québec ne s'engage pas à accepter les soumissions au plus bas prix, si le soumissionnaire n'est pas en tout compétent dans l'exécution de l'ouvrage d'une manière satisfaisante.

J. PORTER,
Secrétre.

Québec, 22 octobre 1853.

---

### A VENDRE,

**133 B**OUCAUTS SUCRE brillant d Porto Rico, se débarquant maintenant au qai Wellington, du *Jarvis*, capt. Hart, d'Halifax.

R. MITCHEL.,
Rue Arthur.

Québec, 22 octobre 1853.

---

### A VENDRE,

FLEUR extra fine, nº 1 et 2, et Sarg Pork prime, Homards en boîtes hermétiques, Sucre bilant de Porto Rico, en boucauts, tierçons et quarts.
Thé Twankay, en boîtes et demi-boîtes,
Cuir, Idem espagnol à semelle, Peaux de veau angla, etc.
Cordes à lit, Lignes, etc., etc.,
Un assortiment de Toiles d'Irlande, et Toile brune de ollande,
Canevas, Cordage, Grelins, Corde blanche et de maille, de grosseurs assorties.

R. MITCHEL,
Rue Aaur.

Québec, 22 octobre 1853.

---

## LE GRAND BAL JACKSON.

### JOAILLERIE, MONTRES, etc., etc

LE soussigné vient de recevoir par le Teamer *Canada*, viâ Boston, une grande partie de ses importations de cet automne, étant de superbes Joailleries, Montres d'or et d'argent supérieures, etc., lesquelles seront prêts pour inspection LUNDI PROCHAIN.

J. C. ARDOUIN
60, rue St Jean.

Québec, 22 octobre 1853.

---

### A VENDRE PAR LES SOUSSIGNE'S,

AU Nº 35, RUE DES FOSSÉS, SAINT-ROCH :

**400 P**AQUETS D'ECORCE DI BOULEAU en bon ordre.

RHEAUME & VERET.

Québec, 20 octobre 1853. 1m.

---

NOUS donnons avis que la société qui existait ci-devant entre nous sous les noms et raison de Bradley & Couillard, a été dissoute de commun accord, le vingt-neuf du mois de septembre dernier, et que M. Jean-Théophile Cillard est seul autorisé à régler toutes les affaires d'icelle société.

SAMUEL BRADLEY,
JEAN-THEOPHILE COILLARD.

Rimouski, 5 octobre 1853.

---

### HOME
## FIRE INSURANCE COMPANY,

12, WALL STREET, NEW-YORK

MONTANT DU CAPITAL EN ARGENT,
**UN DEMI MILLION DE PIASTRES.**

SIMEON L. LOOMI,
Prédent.
CHARLES J. MARTIN,
Secétaire.
DANIEL McGIE, Agent,
*Quai Saint-André.*

Québec, 18 oct. 1853.

---

### Soies a brocards,

ARRIVÉES PAR LE *Sarah Sanas.*

EN vente chez les soussignés, quelques ROBES DE SOIE à brocards couleur de rose, bleue ciel blanche et orange, pour soirées.

GLOVER & FRY.
10f.

Québec, 15 oct. 1853.

---

### Souliers de Caoutchouc.

LE soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public qu'il vient de recevoir en consignation un grand assortiment de SOULIERS, lesquels seront vendues au prix de la manufacture de Montréal.

De plus, il a constamment en mans un bon assortiment de CUIR de toutes descriptions, à des prix très réduits.

C. DION,
Marchant de Cir, Nº 8, rue St. Pierre.

Basse-Ville, 14 oct. 1853. 1m.

---

### Meilleure Fleur pour les familles.

TOUT nouvellement reçue et en vente chez le soussigné :
750 quarts d'Oshawa Plough, extra superfine,
475 idem des moulins nouveaux à Lambton, idem, faite du crû de cette année, de garantie supérieure pour la pâtisserie.

E. CHARLEBOIS,
Quai de Gillespie.

Basse-Ville, 13 oct. 1853. 1m.

---

### BEURRE.

LE soussigné offre à vendre du BEURRE de première qualité, de Cacouna et autres paroisses d'en bas, à bas prix, préparé pour l'usage des familles.

J. DASTOU,
Etal du Marché Finlay, fesant face à la Pesée.

Québec, 8 octobre 1853.

---

### AVIS.

LE MAGASIN du soussigné sera fermé LUNDI prochain, pendant le jour, et à l'avenir chaque SAMEDI, mais il sera ouvert dans la soirée.

H. BENJAMIN.

Québec 1er octobre 1853.

---

### Aux proprietaires de Moulins et commercants en farine.

LE MOULIN BANAL DE SAINT-HENRI, contenant quatre *moulanges*, subit maintenant une complète réparation, devant moudre pour le commerce.

Le dit Moulin est actuellement à louer.

S'adresser au bureau de
HENRY ATKINSON,
Rue Saint-Pierre.

Québec, 7 juillet 1853.

---

### A vendre par le soussigné en gros et en détail.

**1000 R**OBES de Cariole du Nord,
500 Do do du Sud,
250 Peaux pour Capots.

VITAL TETU,
Près l'Eglise de la Basse-Ville.
Maison d'Aug. Amiot, écr.

Québec, 13 oct. 1853.

---

### Passage a Melbourne (Australie.)

LA comfortable et fine-voilière la barque *Ellerslie*, de 734 tonnes de jaugeage, François E. Harvey, maître, fera voile pour le port susdit le ou vers le 25 du courant, et peut accomoder quatre passagers de chambre.

S'adresser au capitaine, à bord, à l'Anse de Wolfe, ou à
ALLAN GILMOUR & Cie.

Québec, 18 octobre 1853.

---

## BAUME DE COLUMBIA D'OLDRIDGE.

UNE BELLE CHEVELURE.

Est de tous les ornements, celui qui pare le mieux la figure humaine. Combien en la perdant, la physionomie change et s'empreint du sceau d'une vieillesse prématurée. On ose à peine se découvrir et un grand nombre évite la société dans la crainte de s'exposer aux rires et aux sarcasmes de leurs connaissances ; le reste de la vie de ces personnes s'écoule dans la solitude. Enfin la perte même de la fortune ne remplit pas les cœurs généreux d'une jeunesse pensante que celle des cheveux. Pour parer à ces inconvénients, le BAUME DE COLUMBIA D'OLDRIDGE arrête à la première application la chûte des cheveux et peu de bouteilles les remettent dans le même état. Il fait croître aussi les sourcils et les favoris ; empêche les cheveux de grisonner, et leur rend leur souplesse, les fait onduler en boucles gracieuses. Un grand nombre de certificats de personnes des plus respectables que produisent les propriétaires, démontrent l'efficacité du *Baume d'Oldridge.*

☞ Lisez la Liste suivante ☜

M. Robert Walton ex-maire de Philadelphie a approuvé de sa haute réputation le certificat des messieurs dont les noms suivent.

Nous soussignés, par les présentes certifions que nous avons fait usage du Baume de Columbia, découvert par J. Oldridge et avons trouvé que non seulement il empêchait les cheveux de tomber mais les remettait dans leur état naturel.

W. THATCHER, Sr., Ministre Méthodiste
Section St. George, No. 86, 5e rue Nord.
JOHN P. INGLISS, 331 Arch st.
JOHN D. THOMAS, M. D., 163 Race st.
JOHN S. FUREY, 101 Spruce st.
HUGH MACARTY, 213 South 7th st.
JOHN GORD, Sr., 123 Arch street.

Il ne peut que se relever dans l'opinion du public, quand on sait que trois des signatures ont passé la cinquantaine et que les deux autres ont passé la trentaine.

Du Maire de la ville de Philadelphie,
Etat de la Pensylvanie.

Je, Robert Wharton, maire de Philadelphie, certifie par les présentes que je connais très bien Messieurs J. P. Ingliss, John S. Furey et Hugh Macarty, dont les noms sont apposés au certificat ci-dessus, qu'ils sont des hommes respectables et de bonnes mœurs et que pleine et entière foi peut-être donnée à leur certificat.

En vertu de quoi, j'ai signé la présente et fait apposer le sceau de mon office.

ROBERT WHARTON, Maire.

PRECAUTION.—Observez que chaque bouteille du Baume véritable a une couverture splendide, sur laquelle sont représentés les chutes de Niagara, le nom de l'agent, etc.

HÉMORRHOIDES.

Le prix est remis à quiconque ayant fait usage d'une bouteille du *Liniment de Hays* pour les hémorrhoides, et rapporte la bouteille vide sans avoir été guéri. Tels sont les ordres positifs du propriétaire à ses agents, et sur des milliers qui ont été vendues, pas une n'a manqué de réussir.

Nous pourrions publier des certificats sans fins mais nous préférons que ceux qui vendent l'article montrent les originaux aux acheteurs.

Attention.—Aucun en est le vrai Liniment sans une enveloppe richement gravée, portant mon nom, et aussi ceux *des agents* de Comstock & Cie.

SOLOMON HAYS.

Directions pour en faire usage, en anglais et en français, avec chaque bouteille.

En vente chez JOHN MUSSON, & Cie.,
Québec.

REMÈDE SOUVERAIN POUR LES MALADIES.

*Aucune médecine n'a encore été découverte dont l'usage fut aussi excellent pour être employé* intérieurement *en gouttes, et propre à opérer des merveilles quand on s'en sert* extérieurement *pour s'en laver, la prendre en bain, ou s'en frictionner.*

Un schelling de New-York (12½ sous) est la seule somme que vous ayez à risquer pour en essayer, et, comme cette somme ne peut-être pour son possesseur une grande perte, nous espérons qu'un tel prix ne sera pas un obstacle à quelque famille que ce soit, et n'empêchera jamais personne d'en essayer. Quand vous aurez découvert ce que c'est, vous verrez qu'il vaut bien mieux acheter de grandes bouteilles, car, en proportion, elles contiennent bien davantage, eu égard au prix, que les petites.

Notre intention n'est pas de placer ce grand remède dans les mains des Pharmaciens, qui ont tant de médecines sans vertu de leur composition à vanter à leurs clients ; mais on peut se procurer ce remède chez les marchands de la province, ou, dans les petites villes, dans les magasins d'objets de fantaisies, ou de marchandises sèches, ou dans les épiceries de tempérance. Chaque commande doit être adressée à MM. Comstock & Co., à New-York, célèbres chimistes, qui, seuls, sont propriétaires du Remède Souverain.

Le prix varie de 12 à 15 sous la bouteille d'après la grandeur ; ainsi tout le monde peut l'employer. Si vous n'êtes pas assuré de sa vertu, commencez par une bouteille de 12 sous, vous serez convaincu et vous pourrez alors acheter, mettre en usage et recommander le remède à vos amis, bien plus que ne le feraient des milliers de certificats. Qui donc hésiterait à en essayer, à sauver ainsi sa vie, et à se débarrasser de douleurs pour un schelling de New-York ?

Ce destructeur des souffrances peut-être employé avec un succès qui étonnera celui qui s'en servira dans des cas semblables à ceux dont voici la liste :—Terrible dyssenterie, douleurs aux côtés et dans l'estomac, cors aux pieds, coupures et brûlures, choléra des enfants, bronchite, tumeurs sur les hommes et les bêtes, dentition des enfants, excitement du sang, enrouement, esquinancie en quelques heures, engelures et pieds gelés, spasmes, pour empêcher une ventouse d'être enveninée, rougeole, crampes, confusions, écorchures, chairs meurtries, morsures et piqures.

Il pourrait exciter le vomissement dans les estomacs trop pleins : cela n'en serait que mieux, car ainsi l'estomac serait nettoyé, et la dose suivante arrêterait la maladie.

Nous pourrions fournir assez de certificats pour remplir un volume, de manière à montrer les effets merveilleux du "*Destructeur des Souffrances*," mais c'est une chose fort commune et fort peu contredite.

En vente chez JOHN MUSSON, & Cie.,
Québec.

REMÈDE SANS PAREIL.

1.—Pour rhumes ou dispositions fiévreuves,
2.—Pour asthme, maladie de foie et affections bilieuses,
3.—Pour diarrée, indigestion et manque d'appétit,
4.—Pour constipation chez les hommes et les femmes,
5.—Pour douleurs d'estomac, dyspepsie, etc.

L'important est que ce remède n'est point difficile à prendre, ne cause jamais de douleurs et ne laisse jamais de constipation.

On le garantit sans égal pour les maladies susdites, et tous ceux qui ne le trouveraient pas ainsi pourront remettre la fiole et ravoir leur argent.

Cette médecine s'appelle le grand panacee indien du grand ouest de Longley. Pour plus de renseignements, voir l'Almanac, *gratis.*

On ne peut l'obtenir que chez Comstock & Cie., New-York.
Ou chez JOHN MUSSON, & Cie.,
Québec.

LE GUÉRISEUR DES DOULEURS.

De tous les remèdes à l'usage des familles décrit dans cette annonce, celui-ci frappera probablement l'attention du lecteur comme le plus extraordinaire et le plus incroyable. Bien que l'évidence soit positive, cependant on peut en faire sans frais l'expérience, et de cette manière les propriétaires consentent à être jugés eux et leurs remèdes.

Ils ne sollicitent aucune faveur. Si les articles ne sont pas ce qu'ils doivent-être, et bien au-dessus de leur prix, alors laissez le peuple s'en passer et en souffrir. Ce n'est pas notre faute. Nous avons fait notre devoir hautement, et laissez les actions à leur propre conscience, s'ils ne veulent se procurer ce qui peut éloigner les maladies, les douleurs, l'agonie et même la mort, et cela à des frais beaucoup moins grands que d'envoyer quérir les médecins. Tout ce que nous désirons, c'est qu'on lise actuellement ces pages.

Nous prenons la liberté de présenter au public les noms suivants des messieurs haut placés dans la société qui ont fait l'essai du *guérisseur de douleur par Connell*, et nous prions, dans toute la sincérité de notre cœur, le lecteur d'en faire usage, et de le voir opérer sur quelqu'un de ses voisins ; et si alors il n'est pas convaincu, comme il le sera assurément, s'i en fait usage on le voit mettre en usage, de ses effets extraordinaire sans causer aucun mal quelconque, nous lui demanderons alors d'en parler comme l'ordonne sont devoir envers l'humanité.

Nous déclarons solennellement que c'est notre sympathie pour l'humanité souffrante qui nous engage au moins pour notre part, à demander un simple essai de cette médecine pour les maladies ci-dessus désignées. Nous croyons pouvoir avancer sans imprudence et sans rien dire de trop que rien ne peut lui être comparée et que rien d'aussi effectif n'a encore été découvert en médecine.

On voudra remarquer que cette médecine n'est pas un remède à tous les maux, mais seulement pour les suivants : Brûlures, échaudures, engélures, écorchures, gerçures, dartre, boutons, pustules, ulcères, entorses, érysipèles, coupures, broyures, mal d'oreilles ou de dents, esquinancie, mal de gorge, panaris, hémorrhoides, rhumes, démangeaison, exarboucle, éruption, mal d'yeux, mal de côté, mal de levres, piqûres, clous, verrues, douleurs, échauffures de pied, rhumatisme inflammatoire douloureux, fièvre au visage, à l'estomac, vieilles brûlures, inflammation de la peau, courte haleine, inflammation du sein, crevasses aux mains, empoules, enflûres blanches, maladies des ongles, toute espèce de douleurs, marques de la picote, etc.

Quoique nous ayons nommé un grand nombre de maladies, l'expérience nous a démontré que nous n'en n'avons pas trop détaillé. Il est nécessaire de connaître que cet article est le seul que nous recommondions ; mais gare à la contrefaçon. Nous offrons cette médecine au pauvre.

☞ Les membres du clergé en auront gratis.

Rappelez-vous que c'est *Connels Magical pain extractor* de New-York, et pas d'autres.

JOHN MUSSON & Cie.,
Seuls agents à Québec.

---

### Place Demandée.

UN jeune homme désirerait se placer comme commis dans un magasin d'épiceries, ayant l'expérience de plusieurs année.—S'adresser à ce bureau.

15 octobre 1853. 6f.

---

## Ventes par Encan.

Vente finale de MARCHANDISES SECHES d'automne et d'hiver, aux magasins de MM. Tyre, Colquhoun & Cie., Nº 3, rue Sault-au-Matelot, MERCREDI, le 26 du courant, et les JOURS SUIVANTS, à laquelle sera mis à la criée,

LE contenu de 250 paquets, formant un assortiment complet de MARCHANDISES de laine, coton et de soie, convenables à la saison.

Le tout sera vendu sans réserve, pour faire place à des changements que doivent subir la maison d'ici au printemps.

Conditions : LIBERALES.

La vente commencera chaque jour, à UNE heure.

F. LAROCHE, Jr.,
E. & C.

Québec, 22 octobre 1853.

---

### Vente pour le compte des Assureurs.

Par encan seront vendues MERCREDI, le 26 du courant, aux magasins des soussignés, pour le compte des assureurs et autres idtéressés :

PARTIE de caisse § 298 Fausse-manches.
Idem balle $ 358 Coton à mèches.
Idem idem $ 357 Coton gris.

Débarquées endommagées dans le transport d'outre-mer.

La vente à DEUX heures.

G. & H. GIBSONE,
E. & C.

Québec, 25 octobre 1853.

---

Par encan sera vendu aux magasins des soussignés, JEUDI et VENDREDI, 27 et 28 octobre courant, *sans réserve :*

UN assortiment considérable de MARCHANDISES SECHES propres à la saison, maintenant en débarquement, consistant en toute espèce de LAINAGES, COTONNADES, SOIERIES, TOILES et ARTICLES A DOUBLURES, pour clore des consignations.

Vente à UNE heure, chaque jour.

Pour les détails, voir les circulaires.

G. & H. GIBSONE,
E. & C.

Québec, 25 octobre 1853.

---

Par encan sera vendu, sur les lieux, *MERCREDI*, le *SEIZIEME* jour de *NOVEMBRE* prochain, à *DIX* heures A. M.

CETTE propriété précieuse appartenant à la succession du feu Dr. WILKIE, L. L. D., située sur la rue des Jardins, près de l'église Anglicane, et consistant en *QUATRE MAISONS:*

1 La maison et les premisses ci-devant occupées par le Dr. Wilkie.
2 La maison joignant la susdite, occupée par C. Rodger, écr.
3 La maison fesant face à la rue des Jardins, présentement occupée par J. Le Moine, écuyer.
4 La maison fesant aussi face à la rue des Jardins, et joignant la dernière propriété citée, et présentement occupée par R. Pope, écuyer, avocat.

ARCH. CAMPBELL,
*Notaire Public.*

25 octobre 1853.

---

### FLEUR.

A VENDRE 500 quarts de Fleur superfine.

S'adresser à
EDWARD PERRY.

Quai des Indes, 19 oct. 1853.

---

### A VENDRE,

**3000 Q**UARTS de FARINE nouvellement faite, de marques supérieures.

GIBB, LANE & Cie.
6f.

Québec, 15 oct. 1853.

---

### Vin Xéres.

TOUT nouvellement reçu et en vente chez le soussigné :

VIN XERES en octaves.

JOHN ROWBOTTOM.

Québec, 13 oct. 1853.

---

### Melasses de cassonade.

**70 B**OUCAUTS Mélasses de cassonade,
10 tierçons idem idem.
En vente chez

W. HUNT & Cie.

Québec, 13 oct. 1853.

---

### A VENDRE,

**124 B**OUCAUTS CASSONADE, par l'*Ambassador.*

W. S. HENDERSON.

Québec, 5 octobre 1853.

---

### A vendre.

**800 Q**UARTS FLEUR NOUVELLE extra de Lambton, et superfine de Howland.

Un assortiment de Cordage goudronné, Manille, etc., etc.

ROBERT MITCHELL,
Rue Arthur.

Québec, 27 août 1853.

---

### Pont suspendu sur la Cataracte de la Riviere Montmorency.

### AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS de personnes d'expérience et compétentes seront reçues jusqu'au 30 NOVEMBRE prochain, au bureau de la Commission des Chemins à Barrières, rue St. Pierre, adressées au soussigné ; pour toute la maçonnerie en pierre de taille et en moëllon, des culées, tours, ancrage, voûtes, etc., pour l'excavation et le terrassement des approches, et pour l'ouvrage en fer et en bois de la superstructure, requis pour l'érection du pont ci-dessus, conformément aux plans et devis qu'on pourra voir au bureau de la Commission des Chemins à Barrières dès et après le 15 du courant.

Des soumissions écrites et cachetées devront être soumises pour tous les ouvrages susdits en deux sommes séparées, savoir :

1º Pour la maçonnerie et les approches, £——
2º Pour l'ouvrage en fer et la superstructure, £——

Et toute proposition d'entrepreneur devra être accompagnée des noms de deux cautions.

Les commissaires des Chemins à Barrières de Québec ne s'engagent pas à accepter la soumission la plus basse, si le soumissionnaire n'est parfaitement compétent à exécuter l'ouvrage d'une manière satisfaisante.

J. PORTER,
Secrétaire.

Québec, 7 octobre 1853.

☞ Le *Hamilton Spectator*, le *Toronto Colonist* le *Montreal Herald* et le *Montreal Transcript* voudront bien publier cette annonce.

---

### CORPORATION.

HOTEL DE VILLE,
*Québec*, 15 *octobre* 1853.

UNE récompense de CINQUANTE LOUIS courant est offerte à celui qui découvrira et convaincra en justice celui ou ceux qui ont mis le feu à l'imprimerie du *Protestant Times*, située dans le quartier du Palais de cette ville, le 19 septembre dernier.

Par ordre,
F. X. GARNEAU,
Greffier de la Cité.

---

### RAMONAGE DES CHEMINEES.
### QUARTIER ST. HIERRE.

LE soussigné prend la liberté d'informer les occupants de maisons dans le QUARTIER ST. PIERRE, que ses Ramoneurs leur feront une visite à commencer LUNDI, le 17 courant, et à continuer, si le temps le permet, dans le but de ramoner leurs cheminées.

P. CAMPEAU,
Surintendant des cheminées.

Québec, 15 octobre 1853.

---

### Attention ! ! !

*Bureau de l'Inspecteur des Chemins,*
Hôtel-de-Ville, Québec, 7 oct. 1853.

EN conséquences des réparations qui doivent être faites à la Porte St. Jean, par l'Ordonnance, le passage pour les voitures sera clos pour quelques jours, à commencer de LUNDI prochain, le DIX courant.

Par ordre,
JOS. HAMEL,
Inspecteur des Chemins.

---

### Attention ! ! !

CORPORATION DE QUEBEC.

*Bureau de l'Inspecteur des Chemins,*
Hôtel-de-Ville, 9 sept. 1853.

EN conséquence des excavations et du minage qui se font dans la rue St. Jean, en dehors, pour les fins de l'aqueduc et de la canalisation, avis est par le présent donné que cette rue sera fermée pour les voitures jusqu'à ce que l'ouvrage soit complété, entre les rues Sutherland et Ste. Claire.

Par ordre,
JOS. HAMEL,
Inspecteur des Chemins.

---

## MARCHANDISES SECHES D'UTILITE' ET DE GOUT.

# JAMES HEWITT & Cie.

*(Ci-devant ARTHUR et Cie.)*

ONT reçu un choix général de MARCHANDISES SÈCHES D'UTILITÉ ET DE GOUT, propres à la saison, consistant en partie en

| | |
|---|---|
| Draps superfins, | Velours de soie français, |
| Draps de Pilot et Whitneys, | Mérinos français, |
| Tweeds et Doeskins, | Soie glacée ditto, |
| Draps du Haut-Canada, | Gros-de-Naples, |
| Couvertes et Draps de lit, | Satins et Satinettes, |
| Flanelle de l'Ouest d'Angleterre et du Lancashire, | Toile et Linon d'Irlande, |
| Draps d'Orléans et de Cobourg, | Toile à nape ouvrée, |
| Patrons de robes de Cachemire imprimé, | Couverts de table damassés, |
| Carreautés de Gala et d'Allemagne, | Serviettes damassées, |
| Bas de laine et Vêtements de dessous d'agneau, | Toile gauffrée à essuie-mains, |
| Gants, Fournitures, etc. | Rubans, Dentelles, etc. |

Vu l'arrivée tard des vaisseaux cette saison, les articles susdits seront vendus à bas prix dans le but d'accélérer la vente.

J. H. & Cie., ayant acheté du consignataire un choix complet d'articles en Toile, à des prix bien au-dessous du coûtant, les acheteurs trouveront un gain sur ces articles de 20 à 30 p. 100.

—AUSSI :—

En attente chaque jour, pour compléter leurs importations d'automne : CHALES DE LAINE, ECHARPES, POLKAS etc., lesquels seront vendus à des *prix extrêmement bas.*

38, rue St. Jean, 18 octobre 1843.

---

### SACRIFICE EFFRAYANT
# DE MARCHANDISES SECHES,
## A L'EMPORIUM,
*(Cheap Emporium),*
# DE B. O'NEILL,
### 10, rue St. Jean, en dehors de la porte.

Le soussigné offre en vente, tout son fonds de MARCHANDISES SECHES, nouvellement importées, à des prix qui ne peuvent faire autrement que surprendre le public, ces marchandises ayant été achetées sur le marché européen, par des acheteurs d'expérience, dans un temps où les prix étaient en baisse.

—*SON FONDS CONSISTE EN PARTIE COMME SUIT :*—

Une grande quantité de riches rubans ; 1000 verges mousseline imprimée valant 21 sous, mais cotées à 10 sous ; un lot considérable de châles, au prix du fabricant ; patrons de robes de fantaisie en variété ; 5000 verges shirtings supérieurs, de différentes manufactures, depuis 4 sous en montant ; 8500 verges coton gris, anglais et américain ;
Une consignation de Toiles d'Irlande ;
De Laine à moitié prix ;
Quelques pièces de Tapis de choix ;
Indiennes de toutes sortes, la plupart des meilleures fabriques ; telles que celle de Hoyle & Son, Hashton, ci-devant Antrobus.

☞ Avec une variété d'autres marchandises trop considérable pour en faire ici l'énumération, mais qui doivent être sacrifiées.

18 octobre 1853. 3m.

---

## LIBRAIRIE DE J. B. ROLLAND.

Nº 3 ET 5, RUE ST. VINCENT, MONTRÉAL.

M. ROLLAND a l'honneur d'annoncer au public que ses rapports avec les principales Librairies de Québec, le mettent en état de fournir à ses pratiques et sans addition de frais, tous ouvrages qu'on lui commandera de faire venir de chez aucun de ses correspondants. On peut également se procurer chez ce M. toutes les publications de MM. A. Cote' & Cie., au même prix qu'ils les vendent à Québec ; notamment le Manuel des Parents Chrétiens, le Petit Catéchisme, publié par ordre du premier Concile Provincial de Québec ; etc., etc.

On trouvera aussi à sa Librairie, outre un assortiment général de Livres et Fournitures d'écoles, une superbe collection de Livres de *Théologie, Droit Canon, Liturgie, Philosophie, Littérature, Histoire, Thecnologie,* (art et métiers) *et Sciences Pratiques ; Histoire Naturelle, Chimie, Physique, Médecine, Art Vétérinaire, Politique, Jurisprudence, Architecture, Archéologie, Marine, Chant et Musique, Linguistique et Lexicographie française et étrangère, etc.*

18 octobre 1853.

---

### EN GROS ET EN DETAIL.

### Magasin de Fourrures anglaises et americaines.

LE plus grand assortiment de marchandises en PELLETERIE qui ait jamais été offert dans cette ville, peut maintenant être vu dans cet établissement. Il comprend tous articles convenables à notre hiver canadien, dont la plus grande partie a été achetée avant la hausse sur les prix, de manière à mettre les soussignés en état d'offrir des effets d'une qualité supérieure et à des prix plus bas que toute autre maison dans cette ligne.

Les effets pour les dames, en Marte du Nord, Victorines de vison, Boas, Cardinals, Manchons, Mitaines, Manchettes, qui ont été choisis parmi les plus belles peaux, sont bien dignes de l'attention des acheteurs.

Les acheteurs en gros pourront se procurer des effets supérieurement manufacturés, aux conditions les plus libérales.

JOHN HENDERSON & Cie.

Québec, 15 oct. 1853.

---

## WM. WRIGHT,
### TAILLEUR,
*No. 13, rue St. Jean,*

A REÇU un grand assortiment de MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER, telles que DRAPS LARGES, Doeskins, Casimires, ETOFFES A VESTE ET A CULOTTES, Whitneys noirs et bleus, DRAPS foulés, etc., avec lesquels il confectionnera des vêtements à ordre dans le meilleur goût et avec ponctualité.

Québec, 11 octobre 1853. 1m.

---

### Musique francaise a bon marché.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent en vente un assortiment varié des
CHANTS DE L'ATELIER,
avec Musique, Romances, Chansonnettes, airs d'Opéras, Mélodies, etc., à 3d.

Musique religieuse destinée aux églises, communautés, etc.
Méthode de Violon, à l'usage du Conservatoire par Allard.

J. & O. CREMAZIE,
12, rue la Fabrique.

Québec, 4 octobre 1853.

---

### Breviarium Romanum.

EDITION des Libraires réunis. 4 in-12, doré sur tranche, reçu ce matin par l'*Express.*

J. & O. CREMAZIE,
12, rue la Fabrique.

Québec, 4 octobre 1853.

---

### Livres d'Ecole.

LIVRES d'Ecole à l'usage du Bas-Canada, Grammaires, Exercices, Arithmétiques, Histoire Sainte, Cantiques, Instructions, etc., etc.

En vente chez
BOSSANGE, MOREL & Cie.,
12, rue Buade.

Québec, 8 sept. 1853.

---

### CLOCHES D'EGLISE,
### INSTRUMENTS D'ARPENTAGE.

LE soussigné, agent pour Meneelys Sons, Troy, a reçu quelques-unes de leurs CLOCHES supérieures en accord, et reconnues les meilleures sur ce continent, et est prêt à recevoir des ordres pour des Cloches d'aucunes grandeurs avec les appareils complets, ainsi que les Instruments d'Arpentage de la même manufacture.

HENRY S. SCOTT.

Québec, 6 sept. 1853.

---

### A VENDRE

CONSTAMMENT, par le soussigné, à son magasin, rue Saint-Jean : Peintures et Mastic ; Vitres de toutes sortes et de différentes grandeurs, de 18 x 14, 46 x 36, 16 x 14. Vitres coupées à demande.

EDOUARD St. PIERRE,
Menuisier et vitrier, rue Saint-Jean,
près de la porte St. Jean, Haute-Ville.

Québec, 26 juillet 1853. 3m.

---

### Demande de 2 Instituteurs,

DEUX INSTITUTEURS bien qualifiés trouveraient une situation avantageuse dans la paroisse de Saint-Germain de Rimouski.

S'adresser (franc de port), à M. curé de Rimouski.

Rimouski, 13 sept. 1853.

---

## ETABLISSEMENT DE TAILLEUR DE LONDRES.

Nº. 1, RUE HOPE.

LE soussigné prend la liberté d'offrir ses meilleurs remerciments à ses nombreuses pratiques civiles et militaires, et les informe ainsi que le public généralement, qu'il a reçu son assortiment de MARCHANDISES D'HIVER ET D'AUTOMNE, et qu'il est prêt à exécuter les ordres en sa ligne de manière qu'il ne pourra manquer de donner satisfaction.

Il invite instamment le public à venir voir son fonds de marchandises, achetées directement du fabricant en Angleterre, et choisies exprès pour le climat du Canada.

D. MORGAN.

N. B.—En demande, un *garçon* intelligent d'environ 16 ans, capable d'écrire une bonne main.

Québec, 1er octobre 1853. 1m.

---

### Santé ! Santé ! Santé !

VÉRITABLE
## EAU DE PLANTAGENET.

**Seuls Dépots a Québec :**

*Nº 18, rue Notre-Dame, Basse-Ville ;*
*Chez* M. G. G. Ardouin, *marché de la Haute-Ville.*

OU le public peut se procurer, à des conditions faciles et libérales, cette Eau célèbre et précieuse, dont la vente s'étend aujourd'hui sur tout le continent.

Cette Eau placée par les premières autorités médicales au-dessus de toutes les autres eaux minérales, opère des prodiges, tout en étant le plus sûr garant de la santé ; mais

GARE A L'IMPOSTURE ! !

Nul ne peut se procurer la "Véritable Eau de Plantagenet," qu'en s'adressant au nº 18, rue Notre-Dame, Basse-Ville, et chez M. G. G. Ardouin, apothicaire, marché de la Haute-Ville. Ces dépôts étant sous la surintendance de MM. Laroque, *seuls propriétaires* des Sources Plantagenet ; tout ordre recevra la plus grande attention et sera exécuté avec diligence.

Des arrangements ont été pris par les propriétaires pour approvisionner, plusieurs fois par semaine, leurs dépôts d'Eau fraîchement arrivée des sources.

Québec, 4 octobre 1853.

---

### POTERIE
EN DÉBARQUEMENT ET EN MAGASIN.

**500 P**ANIERS POTERIE, consistant en Poterie bleue noire, en terre de Chine, granite, peinte et unie, façon et goût nouveaux.

Sera vendue par paquet ou douzaine, à bas prix.

GOODWIN BROTHERS,
Rue St. Paul.

Québec, 29 sept. 1353. 1m.

---

### "National Express Co,"
(CI-DEVANT PULLEN, VIRGIL & Cie.)

EFFECTUANT la transmission d'ARGENT, BILLETS DE BANQUE et le transport de MARCHANDISES de toute description, la rentrée de fonds sur billets promissoires ou comptes, et transigeant les affaires générales.

Départ de Québec pour Montréal, New-York, et les places intermédiaires,

**Tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS,**
*Pendant la saison de la navigation.*

Les paquets et ordres laissés au bureau du soussigné avant 4h. de l'après-midi, seront confiés à des messagers expérimentés et expédiés avec soin et célérité.

DANIEL McGIE,
Agent,
Quai St. André.

Québec, 27 sept. 1853. 12m.

---

### W. J. BICKELL,
RUE DE LA MONTAGNE, BASSE-VILLE,

INFORME le public qu'il a en mains un assortiment étendu d'EPICERIES de toutes sortes ; verrerie, faïence et vaisselle de pierre de toute variété ; qu'il vendra en vue d'un petit profit.

Il est aussi agent pour l'EAU CELEBRE ET RECHERCHE'E DE PLANTAGENET, dont l'efficacité dans la cure des rhumatismes, maladies scrofuleuses et autres maladies chroniques, et reste maintenant sans rivale.

Québec, 13 sept. 1853.

---

### ETOFFES A SOUTANES.

LES soussignés viennent de recevoir par le *Sarah Sands*, un choix très assorti d'étoffes à soutanes, telles que Draps français, Mérinos, Corde-royale, Draps élastiques, etc., etc.

—AUSSI,—

Capots, guêtres, gants, casquettes de caoutchouc. Chapeaux de satin et de feutre pour messieurs du clergé.

A vendre A BAS PRIX, à leur magasin de détail, rue Sous-le-Fort.

AB. HAMEL & FRERES.

16 août 1853.

---

### AVIS.

GOODWIN FRERES PRENNENT la liberté d'informer leurs pratiques et le commerce, que, depuis le premier de mai courant, ils continuent leurs affaires comme importateurs et marchands en gros seulement, de *Faïencerie et Verrerie*, aux magasins de *B. TREMAIN*, écuyer, rue Saint-Paul.

Québec, 7 mai 1853. 12m.

---

BAILLAIRGE' & FORTIN, ARPENTEURS, rue Saint-Joseph, Nº 11, Haute-Ville.

Québec, 11 octobre 1853.

## LETTRES PATENTES
POUR LE HAUT ET LE BAS-CANADA.

### IMPORTANT AUX CULTIVATEURS!

## MACHINES A BATTRE

## CHS. S. RODIER,
**RUE ST. JOSEPH, No. 99,**

VIENT d'obtenir du Gouverneur-Général des *Lettres-Patentes* pour DEUX GRANDES AMELIORATIONS dans les MOULINS A BATTRE, qui devront désormais simplifier l'action et économiser le temps et le travail des CULTIVATEURS, et qui rendent ses Moulins supérieurs à tous les autres moulins fabriqués dans ce pays et ailleurs.

Le grand avantage de ces Moulins, est qu'ils battent et vannent bien net et ne perdent point de grains, de plus, ils battent les pois sans les briser.

Il arrange ceux qui ne fonctionnent pas bien, soit par l'usage, soit par les défauts dans la construction ou dans le mécanisme. Ayant agrandi son établissement d'une maniere considérable, il peut fournir à tous les cultivateurs du Canada, une Machine à battre, supérieure à toutes celles connues jusqu'à présent dans le pays. Toutes les personnes qui désirent acheter une Machine à battre, du premier ordre, sont respectueusement priées de ne pas le faire avant de visiter l'établissement du soussigné, petite rue St. Pierre, au haut de la rue St. Jaseph. Tous les ordres, lettres, etc., doivent être adressés à C. S. RODIER, Jr., No. 99, rue St. Joseph, Montréal. Conditions les plus libérales possibles.

Pour l'information des personnes qui n'ont pas encore vu fonctionner les Machines faites par le soussigné, il saisit cette occasion pour dire qu'il a dans sa possession les certificats de plus de quarante personnes qui s'en sont servi et qui prouvent d'une manière incontestable qu'elles sont les premières et les meilleures du pays; il se fera un plaisir de les laisser voir à toutes les personnes qui le désireront si elles veulent bien passer à son Bureau, No. 99, rue St. Joseph, Montréal.

Attendu que des Lettres-Patentes ont été obtenues par le soussigné en date du 20 juin dernier, pour les améliorations susdites, le public est averti de ne pas acheter, se servir ou fabriquer aucune imitation, vu que toutes infractions seront punies selon la loi du pays. Toutes les améliorations véritables seront accompagnées d'un acte signé par C. S. Rodier, le propriétaire du droit, donnant à l'acheteur le privilége de s'en servir ou de le vendre. Lui seul a le privilége exclusif d'introdnire les dites améliorations dans les Machines à battre.

Avec la permission de Pierre Thomas Casgrain, écr., de la Rivière-Ouelle, le soussigné informe le public que ce monsieur a été tellement satisfait du Moulin qu'il a acheté de lui l'an dernier, qu'il est venu lui-même, il y a quelques semaines en acheter un autre, et qu'il lui a déclaré qu'il préférait payer plus cher s'il le fallait pour avoir un autre Moulin du soussigné. Car il ne pouvait désirer rien de mieux en fait de moulins, soit pour la qualité et la solidité de l'ouvrage, soit pour la quantité quelles en font.

Pour la facilité des personnes de Québec et de ses environs, il a établi un *DEPOT* de MOULINS A BATTRE chez M. BUTEAU, rue St. Paul, Québec.

C. S. RODIER.

20 septembre 1853.

## Matériel d'Imprimerie.

Les soussignés étant en frais de renouveler en grande partie leur matériel d'imprimerie, quelqu'un qui voudrait fonder un journal soit en ville, soit à la campagne, pourrait se procurer à leur établissement à bonne composition, un MATERIEL presque complet, consistant en une excellente PRESSE dite *Albion Press*, de 1847, caractères de seconde main, très bons encore, lettres e caractères ornés, châssis, etc., etc.

Prix modérés et termes faciles.

A. CÔTE ET CIE.

7 Juin 1853.

## ORGUES STEIN,
POUR ÉGLISES ET CHAPELLES.

ORGUES de toutes dimensions depuis trois jusqu'à 15 jeux, buffet palissandre ou acajou.

En vente chez

BOSSANGE, MOREL & CIE.,
12, rue Buade.

Québec, 18 juin 1853.

## Véritable eau balsamique et spiritueuse de Botot.

CETTE EAU approuvée depuis longues années par la faculté de médecine de Paris, se recommande par ses qualités toutes particulières.

PRIX, 3/9 le flocon.

Poudre dentifrice pour employer avec l'Eau de Botot.

PRIX, 2/6 la boite.

A vendre chez JOHN MUSSON & CIE., rue Buade, Pharmaciens, Québec, et chez JOHN BIRKS & CIE., Médical-Hall, Montréal.

Pour la vente EN GROS s'adresser à

BOSSANGE, MOREL & CIE.,
12 rue Buade.

Québec, 28 mai 1853. 6m.

## Aux Commissaires d'Ecole.

MANUEL ÉLÉMENTAIRE ET PRATIQUE D'AGRICULTURE, in-12—broché. Ouvrage dédié aux maisons d'éducation et à la population rurale du Bas-Canada, recommandé par M. le Surintendant de l'Education pour l'usage Ecoles.

PRIX : 5s. la douzaine et 12 sols l'exemplaire.

En vente chez

BOSSANGE, MOREL & CIE.,
12, rue Buade.

Québec, 4 juin 1853.

## Rateau a foin a cheval,

*(Avec un Rateau à cheval, on fait le labeur de 10 hommes.)*

A VENDRE par le soussigné, ainsi qu'un assortiment de Faulx à ratelier, javelliers, Faulx, Manches, Fourches, et autres instruments aratoires.

HENRY S. SCOTT.

Québec, 14 juillet 1853.

## MONUMENTS,
## PIERRES TUMULAIRES
UNIS ET OUVRAGÉS
## SCULPTES,
*(Voir le cimitière de Mont-Hermont,)*
EN MARBRES ITALIEN, AMÉRICAIN, ET EN PIERRE DE PICTOU.

LE soussigné a toujours de prêtes des PIERRES TUMULAIRES. Il offre en vente *quatre devants de cheminée*, et une *ardoise glacée*, à bas prix.

Il fait des dessus de table, etc., sur demande.

Il se croit autorisé de dire qu'il a reçu pour des échantillons de son ouvrage, un premier prix et un diplôme de 1ère classe, à la dernière exposition de Québec.

Les personnes désireuses d'ériger cet automne quelques monuments ou pierres tumulaires, voudront bien donner leurs ordres de bonne heure.

FELIX MORGAN.

*Manufacture de Marbres,*
Rue St. Jean, en dehors de la Porte.
Québec, 30 août 1853.

## LIVRES NOUVEAUX
REÇUS PAR LE " *Richard Cobden* "

| | £ | s. | d. |
|---|---|---|---|
| NEWMAN.—Sur la théorie de la croyance religieuse, in-8 | £0 | 3 | 0 |
| Mgr. Parisis.—Examens sur la liberté de l'église, in-8. | 0 | 3 | 0 |
| Klee.—Manuel de l'histoire des dogmes chrétiens, 2 in-8 | 0 | 7 | 6 |
| Stappleton.—Histoire de Thomas Moore, traduit par Audin, in-8 | 0 | 4 | 0 |
| Newman.—Développement de la doctrine chrétienne, in-8 | 0 | 4 | 6 |
| De Falloux.—Histoire de St. Pie V, 2 in-8 | 0 | 6 | 0 |
| Marcadé.—Etudes de science religieuse, in-8 | 0 | 3 | 9 |
| Dorsy.—Histoire de la charité pendant les premiers siècles, in-8 | 0 | 5 | 0 |
| Ozanam.—Les Germains avant le Christianisme, in-8. | 0 | 3 | 9 |
| " —La civilisation chrétienne chez les Francs, in-8 | 0 | 4 | 6 |
| De Noailles.—Histoire de madame de Maintenon, 2 in-8 | 0 | 7 | 6 |
| Newman.—Conférences adressées aux protestants et aux catholiques, in-8 | 0 | | 9 |
| Audin.—Histoire de la St. Barthelemy, in-8 | 0 | 3 | 0 |
| Balleydier.—Révolution de Rome, 2 in-8 | 0 | 7 | 6 |
| " —Révolution d'Autriche (1848), in-8 | 0 | 5 | 0 |
| Demaistre.—Soirées de St. Pétersbourg, 2 in-8 | 0 | 4 | 6 |
| " —Du Pape, 2 in-8 | 0 | 4 | 6 |
| " —Lettres et opuscules, 2 in-8 | 0 | 2 | 6 |
| Martinet.—Arche du peuple, in-18 | 0 | 7 | 3 |
| " —Solutions de grands problèmes, 4 in-18 | 0 | 6 | 6 |
| " —Platon Polichinelle, 3 in-18 | 0 | 1 | 6 |
| " —Emmanuel, in-18 | 0 | 1 | 6 |
| " —Science sociale, 2 in-18 | 0 | 2 | 6 |
| " —Réveil du peuple, in-18 | 0 | 1 | 6 |
| " —Science de la vie, 2 in-8 | 0 | 5 | 0 |
| Bartholi.—Histoire de St. Ignace, 2 in-8 | 0 | 7 | 6 |
| Herbet.—Imitation de Jésus méditée, 2 in-12 | 0 | 6 | 0 |
| Gaume.—Manuel des confesseurs, in-8 | 0 | 3 | 6 |
| Mislin.—Les Saints Lieux, 3 in-8 | 0 | 10 | 0 |
| Brydaine.—Sermons, 7 in-12 | 0 | 12 | 6 |
| Billuart.—Sermons, 2 in-12 | 0 | 4 | 6 |
| Gury.—Compendium Theologiæ, 2 in-12 | 0 | 5 | 0 |
| Neyraguet.—Theologia Moralis, 2 in-8 | 0 | 7 | 6 |
| Busembaum.—Medulla Theologiæ, 2 in-12 | 0 | 5 | 0 |
| Lacordaire.—Conférences, 4 in-8 | 0 | 15 | 0 |
| Wiseman.—Conférences sur les doctrines de l'église catholique, in-8 | 0 | 3 | 6 |
| Don Quichotte philosophe, gd. in-8, gravures | 0 | 5 | 0 |
| C. Ste. Foi.—Heures sérieuses d'un jeune homme, in-32 | 0 | 0 | 7½ |
| " — " " d'une jeune femme, in-32. | 0 | 0 | 7½ |
| " — " " du jeune âge, in-32 | 0 | 0 | 7½ |
| Alzog.—Histoire de l'Eglise, 1 vol. gd. in-8 | 0 | 10 | 0 |
| Montalembert.—Histoire de Ste. Elizabeth, in-8 | 0 | 2 | 6 |
| Guéranger.—Histoire de Ste. Cécile, in-12 | 0 | 2 | 0 |
| Gabourd.—Histoire de Napoléon, in-12 | 0 | 1 | 8 |
| Plancy.—Légendes des Commandements de Dieu, in-12 | 0 | 1 | 8 |
| " — " des sept péchés capitaux, in-12 | 0 | 1 | 8 |
| " — " de la Ste. Vierge, in-12 | 0 | 1 | 8 |
| Desaurets.—Médecine des passions, in-8 | 0 | 5 | 0 |
| Huc.—Voyage en Tartarie, in-8 | 0 | 5 | 0 |
| Bouvier.—Traité des indulgences, in-12 | 0 | 2 | 3 |
| Noël et Delaplace.—Leçons de littérature, gd. in-8 | 0 | 5 | 0 |
| Nicolas.—Etudes sur le christianisme, 2 in-8 | 0 | 12 | 6 |
| " —Du protestantisme, in-8 | 0 | 4 | 6 |
| Histoire des naufrages, gd. in-8, gravures | 0 | 5 | 0 |
| Liguori.—Sermons, 2 in-12 | 0 | 2 | 6 |
| Sacerdotalium Meditationum Sylva, in-12 | 0 | 3 | 9 |
| Nampon.—Doctrine Catholique, 2 in-8 | 0 | 5 | 0 |
| Debreyne.—Thérapeuthique, in-12 | 0 | 2 | 6 |
| Mullois.—Manuel de charité, in-18 | 0 | 1 | 3 |
| *Livres reliés en basane de couleur.* | | | |
| Gaume.—Catéchisme de persévérance, 8 in-8 | £1 | 7 | 6 |
| Manrèze.—Exercices spirituels, in-12 | 0 | 3 | 6 |
| Examens raisonné sur les commandements, 2 in-8 | 0 | 10 | 0 |
| " " sur les devoirs, 2 in-8 | 0 | 10 | 0 |
| Méditations de Grenade, in-18 | 0 | 3 | 0 |
| La Mère de Dieu, par Ventura, in-18 | 0 | 3 | 0 |
| Annuaire de Marie, in-12 | 0 | 3 | 9 |
| Gousset.—Théologie morale, 2 in-8 | 0 | 12 | 6 |
| " " dogmatique, 2 in-8 | 0 | 12 | 6 |
| Martin.—Instructions sur la 1ère communion, in-12. | 0 | 3 | 6 |
| La Passion méditée, in-18 | 0 | 3 | 0 |
| Le Ciel ouvert, in-18 | 0 | 3 | 6 |

En vente chez

J. & O. CREMAZIE,
12, rue la Fabrique.

Québec, 30 août 1853.

LE SOUSSIGNÉ remercie le public et ses nombreuses et respectables pratiques de l'encouragement qu'ils n'ont cessé de lui donner depuis bien des années, et en leur redemandant un redoublement de patronage, offre à leurs goûts variés, des MEUBLES de toute espèce, depuis les plus riches jusqu'à ceux de simple utilité.

S'étant procuré des patrons les plus rares des meubles français, allemands, anglais et américains, il offre actuellement en vente à son magasin, rue St. Valier, des MEUBLES de tous les styles.

Ces MEUBLES consistent en Sophas, Canapés, Couchettes, Fauteuils, Chaises, Divans, Ottomanes, Commodes, Buffets, Bureaux, Bibliothèques, Bureaux à toilette, Chiffonniers, Tables de salon, Tables à cartes, Tables à trumeaux, Miroirs, Lavemains.

La plupart de ces meubles sont, à volonté, couverts en bois ou du plus beau marbre blanc.

Le soussigné fait et fournit également les Lits de crin et de plume.

Le soussigné offre tous ces objets à des prix extrêmement modérés.

J. O. VALLIERES.

Québec, 23 juin 1853.

## Propriétés a vendre ou a loue

### A VENDRE,

L'HABITATION maintenant occupée par Mr. M. T. HUNTER, sur le chemin de Beau, port, à environ un mille du Pont Dorchester, avec jardin, étable, etc., etc.

Pour plus de renseignements, s'adresser à

H. S. DALKIN,
Nº 38, rue St. Pierre.

Québec, 6 août 1853. 3m.

### A VENDRE OU A LOUER,

UN CHANTIER, près de l'Eglise de la Pointe-aux-Trembles, de 180 pieds de front sur plus de 200 pieds de profondeur, y compris une salle des gabarits de 84 pieds de longueur sur 36 de profondeur.

AUSSI, un terrein situé au même lieu, près du chantier cidessus, sur lequel est érigée une jolie Maison d'habitation, ayant écurie et dépendances, et un jardin. Ce terrein consiste en 80 pieds carrés.

Termes faciles.

S'adresser au soussigné sur les lieux,

ANTOINE ST. JEAN.

Pointe-aux-Trembles, près Québec, 2 août 1853. 3m.

### A louer pour plusieurs années.

LA propriété située sur la rivière Saint-Charles, à l'Ouest de la route qui conduit au Pont de Scott, et ci-devant occupé par le juge PANET, à qui il faut s'adresser.

Québec, 12 février 1853.

### A VENDRE,

UNE DEMEURE, avec remise, étables, etc., située près le jardin du gouvernement, sur le Cap.

S'adresser au

DR. GEO. M. DOUGLASS,
Propriétaire.

Québec, 15 février 1851.

## COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE,
Batisses de l'Assurance Royale,
RUES NORTH JOHN ET DALE, LIVERPOOL,
ET
No. 29, RUE LOMBARD, COIN DE CLEMENTS LANE, LONDRES.

**CAPITAL, £2,000,000, en 100,000 parts de £20 chaque.**

Syndics :
JOHN S. LEIGH, écr. | R. B. B. H. BLUNDELL, écr.
Secrétaire et Agent :
PERCY M. DOVE, écuyer.
Banquiers à Liverpool,—LA BANQUE DE LIVERPOOL.
Banquiers à Londres :
MM. GLYNN, HALIFAX & Cie.
Banquiers à Québec,—LA BANQUE DE MONTRÉAL.

LE FONDS considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang des emplois les plus élevés du royaume, quant à ce qui regarde les intérêts du public.

On continue de prendre des *Assurances contre le Feu* à des prix rès modérés.

La Compagnie se distinguera comme par le passé par sa ponctualité à régler les réclamations.

On ne charge rien pour la police.

BRANCHE D'ASSURANCE POUR LA VIE.

Les avantages que présentent cette Branche de la Compagnie sont comme suit, savoir :

Garantie d'un fort capital, prix modérés, grande part dans les profits pour l'assuré, s'élevant au deux tiers du montant, peu de frais d'administration, les dépenses du Bureau étant supportées proportionnellement par les deux Branches, et exemption de la part de l'assuré des charges de la Société.

DR. ROWAND, médecin consultant.
FORSYTH & BELL,
*Agents.*
Chambres de Commerce.

Québec, 27 août 1853. 12m.

## BRITISH AMERICA ASSURANCE COMPANY.
**CAPITAL, - - - - - - - - - £100,000.**

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO.

GOUVERNEUR,—Hon. W. ALLAN,
DEPUTE'-GOUVERNEUR,—G. P. RIDOUT, écuyer. M. P. P.

*Bureau de l'Agence de Québec, quai des Indes.*

LE soussigné ayant accepté l'Agence de cette Compagnie, est maintenant prêt à prendre des RISQUES MARITIMES, sur bâtiments voyageant sur les mers et les eaux intérieures.

Aussi, *Assurance contre le feu*, à des termes aussi modérés qu'à tout autre bureau qui a la confiance.

J. W. LEAYCRAFT,
Agent.

Québec, 9 juin 1853. 12m.

## Compagnie d'Assurance de l'Aigle, sur la vie.

*Bureau des Agents*, QUAI DE HUNT, *au-dessus de la porte.*

W. & W C. HENDERSON,
AGENTS POUR LE CANADA.

Québec, 21 juin 1853.

OFFRANT tous les avantages et aucun des risques et des incertitudes des Assurances Mutuelles, la Compagnie de l'Assurance de l'AIGLE offre de plus la garantie d'une COMPAGNIE DE PROPRIETAIRES avec un capital considérable, assuré par l'acte du Parlement, 52 George III. Les taux d'Assurances sont très modérés, et comme 80 par 100 de tous les profits sont divisés entre les assurés, tous les cinq ans, il est évident que les PRIMES finalement payées par les assurés, sont les *plus basses qu'aucune assurance sur la vie puisse demander tant dans sa propre sûreté que dans celle de ceux qui assurent.*

L'actif de la Compagnie excède sans compter le capital payé, UN DEMI MILLION STERLING.

Le revenu annuel est de plus de £125,000 sterling.

Le nombre des Polices, excède 4,000, et le total du montant assuré est de DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE LIVRES sterling.

Par le dernier partage des profits, environ £100,000 ont été ajoutés aux sommes assurées, pour toute la vie. Depuis la formation de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1850, les assurés ont reçu en paiement de leurs réclamations, la somme de £1,195,000 sterling, et la libéralité de la Compagnie est bien connue.

On accorde des Polices sur le système du demi-crédit, lorsqu'on l'exige. Tout renseignement quant aux taux, etc., sera donné par les agents à Québec, Montréal et Toronto.

PRIMES—POUR LA VIE.

| Age. | Primes. | Age. | Primes. |
|---|---|---|---|
| 18 ans | £2 0 2 | 50 ans | £4 11 4 |
| 25 " | 2 5 7 | 55 " | 5 10 11 |
| 30 " | 2 10 8 | 60 " | 6 7 4 |
| 35 " | 2 17 1 | 65 " | 8 13 7 |
| 40 " | 3 5 | 70 " | 11 13 2 |
| 45 " | 3 16 6 | | |

Il y a aussi des taux pour une année, pour sept années, pour des vies conjointes, et des demi-primes, tous payables par quartier, semestre ou par année. 12m.

## ONTARIO
## Marine and Fire Insurance Company.
*Compagnie d'assurance Maritime et contre le feu de l'Ontario.)*

BUREAU PRINCIPAL :
HAMILTON, CANADA-OUEST.

PRESIDENT :
E. CARTWRIGHT THOMAS, Ecuyer.

VICE-PRESIDENT :
D. C. GUNN, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION.

| | |
|---|---|
| H. C. Baker, Ecuyer. | N. Merritt, Ecuyer. |
| M. W. Browne, " | John F. Moore, " |
| Peter Carroll, " | James Osborne, " |
| D. C. Gunn, " | C. A. Sadlier, " |
| James McIntyre, " | E. C. Thomas, " |
| James Mathieson, " | John Wilson, " |

TRESORIER :
LA BANQUE DE GORE.

SOLLICITEURS :
MM. BURTON & SADLIER.

SECRETAIRE :
C. HORATIO GATES.

COMPTABLE :
WILLIAM POWIS.

INSPECTEUR MARITIME.
CAPITAINE McARTHUR.

Bureau de l'AGENCE A QUEBEC, au nº 2, rue St. Jacques, vis-à-vis la maison de Douane.

Assurance sur mer, les eaux intérieures, et sur terre, effectuées à des taux avantageux.

H. W. WELCH, Agent.

Québec, 16 juin 1878. 12m. 16. p. s.

## COMPAGNIE "EQUITABLE" D'ASSURANCE CONTRE LE FEU.
**450 West Strand, Londres.**
ET
Nº. 17, GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTRÉAL.

**CAPITAL, £500,000 STERLING.**

PRÉSIDENT :
A. C. BARCLAY, ECUYER.

DIRECTEURS :

| | |
|---|---|
| CHS. BENNETT, ECR. | JOHN SHAW, ECR. |
| HUGH CROFT, ECR. | ED. S. SYMES, ECR. |
| JOHN MOSS, ECR. | CLEM. TABOR, ECR. |
| FRED. MORRIS, ECR. | THS. WEST, ECR. |
| C. T. SEWARD, ECR. | F. F. WOODHOUSE, EC. |

SECRÉTAIRE :
WILLIAM H. PRESTON, ECUYER.

AUDITEURS :
HENRY EVE, ECR. | THS. WILLIAMS, ECR.

BANQUIERS :
MM. GLYN, MILLS & CIE.

SOLLICITEURS :
MM. CARDALE, ILIFFE & RUSSELL.

DIRECTEURS LOCAUX, MONTRÉAL :

| | |
|---|---|
| WILLIAM LUNN, Ecr. | HON. W. MORRIS, Ecr. |
| J. TORRANCE, Ecr. | J. G. MACKENZIE, Ecr |
| J. FROTHINGHAM, Ec. | E. R. FABRE, Ecr. |
| ALF. LAROCQUE, Ecr. | A. T. GALT, Ecr. |
| BENJ. HOLMES, Ecr. | THEOD. HART, Ecr. |

AGENT GÉNÉRAL DES COLONIES BITANNIQUES DE L'AMÉRIQUE DU NORD.
FREDERICK R. STARR, Ecuyer.

COMPTEUR ET CAISSIER.
JAMES B. M. CHIPMAN, Ecuyer.

CE BUREAU assure contre toutes pertes ou dommages causés par le feu, toutes descriptions de Bâtisses, Moulins et Manufactures ; Marchandises, etc., Vaisseaux au port et en construction, etc., Barges ou autres Vaisseaux sur les Rivières ou Canaux, et les Marchandises y chargées, produits et ustensiles d'Agriculture de toute description.

LE BUREAU D'ASSURANCE " EQUITABLE ", au moyen d'une analyse constante de sa propre expérience, de temps à autre, adaptera son tarif à la nature des cas.

A cette fin, une investigation sera faite annuellement dans chaque classe de risques ; et l'on remboursera une moitié, ou 50 par cent, de l'excédant clair à tous les Assurés dont les Polices auront eu trois ans d'existence.

Les engagements de " l'Equitable " sont garantis par un " Propriétaire " responsable et par un capital souscrit très ample.

Les Assurés sont exempts des risques qu'impose une Assurance Mutuelle et ont droit, d'après les conditions de l'Association, de partager la moitié des profits.

Les pertes sont ajustées et payées à Montréal, sans déduction ou escompte et sans être référées à Londres.

*Par une résolution du Bureau de Londres, les Primes sont retenues à Montréal pour payer les pertes et accumuler un fond de £10,000.*

Les Directeurs à Montréal s'assemblent toutes les semaines.

*Des Agents sont nommés pour tout le Canada.*

On peut aussi s'adresser au Bureau de la " *Société de Bâtisse de l'Union*, maison Clouet.

WESTON HUNT & JOHN ROSS,
Agents pour Québec.

3 février 1853. 12m.

## Avis aux Magistrats.

FORMULES de RAPPORT TRIMESTRIEL, en conformité à l'Ordonnance 2e Victoria, chap. 20, imprimées avec soin sur beau papier ; A VENDRE à l'Imprimrie, de ce journal.—18 nov. 1852.

## Graine de Lin.

LE soussigné donnera le plus haut prix pour la graine de lin.

F. BUTEAU.

Il a aussi constamment à vendre, poisson, huile, farine, lard, etc., etc.

F. B.

Québec, 15 septembre 1854. 7f-1fs.

## Pilules d'Holloway.

GUERISON EXTRAORDINAIRE DE MALADIE DU FOIE ET D'UNE MAUVAISE DIGESTION.

Prescot Street, Liverpool, 6 juin 1852.

Au professeur HOLLOWAY,

Monsieur,—Vos Pilules et Onguent reste les meilleurs sur le catalogue de la medecine depuis plusieurs années. Une pratique à laquelle je réfère pour la preuve m'a exprimé le désir de vous faire connaitre les particularités de son cas. Elle avait été troublée des années pour une affection du foie et une mauvaise digestion. En dernier lieu, la violence du mal, et l'inflammation étaient tels qu'on entretenait des doutes si elle survivrait. Heureusement qu'elle fut induite à essayer vos Pilules ; et j'ai appris qu'après la première et la seconde doses, elle eut un grand mieux. Elle continua d'en prendre, et quoiqu'elle n'en ait employé que trois boîtes, elle jouit maintenant d'une excellente santé. Je pourrais multiplier ici les exemples, mais le présent, d'après la " sévérité de l'attaque " et la " cure " prompte qui la suivie, parle assez hautement en faveur de nos Pilules.

[Signé] R. W. KIRKUS.

CURE EXTRAORDINAIRE DE FIEVRE RHUMATISMALE A VAN DIEMEN LAND.

(Extrait d'une lettre publiée dans le *Hobart Town Courrier* le 1er mars 1851, par le major J. Walch.)

Magaret McConnigan, âgée de 19 ans, demeurant à New-Town, a souffert d'une fièvre rhumatismale violente pendant plus de deux mois, qui l'a complètement privée de l'usage de ses membres ; pendant ce temps elle était sous les soins des premiers hommes de la profession à Hobart-Town, qui la jugèrent incurable. Un ami lui conseilla de faire usage des célèbres Pilules d'Holloway, ce qu'elle fit, et dans un court délai incroyable elle fut complètement guérie.

DOULEURS ET SERREMENT DE POITRINE ET D'ESTOMAC GUERIS CHEZ UNE PERSONNE DE 84 ANS.

(De MM. Thew et fils, proprietaire du *Lynn Advertiser*, en date du 2 août 1851.)

Au professeur HOLLOWAY,

Monsieur,—Je désire rendre témoignage des bons effets des Pilules d'Holloway. Depuis plusieurs années je souffrais de douleurs et de serrements d'estomac qui étaient aussi accompagnés d'une respiration courte qui me rendait incapable de manger. J'avais mes 84 ans, et cependant ces Pilules m'ont tellement fait de bien que je ne puis m'empêcher d'en faire connaître les vertus. Je suis maintenant par leur usage comparativement actif, et puis prendre de l'exercice sans inconvénient et peine, ce que je ne pouvais faire avant.

[Signé] HENRI COE,
North Street, Lynn, Norfolk.

GUERISON EXTRAORDINAIRE D'UN CAS DE GRAVELLEET D'UNE MALADIE DANGEREUSE DU FOIE.

Sydney, N. S. Wales, 25 février 1851.

Monsieur,—Un nommé Thomas Clark, établi à Lac George, était depuis longtemps affligé d'une maladie du foie, et de la gravelle. Ses médecins, après avoir employé toute leur science, avouèrent franchement l'inutilité de leurs efforts nouveaux. Dans cette situation, et attendant chaque jour la fin de son existence, un ami lui suggéra de faire usage des Pilules d'Holloway, ce qu'il fit sans espoir pourtant. La première dose lui procura un mieux considérable. Il persevéra à en faire usage selon les prescriptions, et il est maintenant en santé. Il se fera un grand plaisir d'appuyer ce témoignage, ou de donner son affidavit à cet effet, s'il en est requis.

[Signé] WM. JONES, propriétaire du *Goulburn Herald*, N. S. Wales.

EFFICACITE' EXTRAORDINAIRE DES PILULES D'HOLLOWAY DANS PLUSIEURS CAS D'HYDROPISIE.

Les personnes malades d'hydropisie, soit au retour de la vie ou autrement, devraient avoir recours immédiatement à ces Pilules, vu que des centaines de personnes sont annuellement guéries par leur usages de cette funeste maladie à ses différentes phases, alors que tout autre remède avait été inutile.

*Ces célèbres Pilules sont extraordinairement efficaces pour les maladies suivantes :*

| | | |
|---|---|---|
| Fièvres intermittentes, | Asthme, | Maladie bilieus |
| Taches sur la peau, | Coliques, | Constipation, |
| Inflammations intestinales, | Consomption, | Débilité, |
| Hydropisie, | Dyssenterie, | Erysipèle, |
| Maladie des femmes, | Vapeurs, | Goutte, |
| Fièvres de toutes sortes, | Maux de tête, | Indigestion, |
| Inflammation, | Jaunisse, | Maladie du foie. |
| Lombago, | Hémorrhoïde, | Rhumatisme, |
| Rétention d'urine, | Scrofules, | Maux de gorge, |
| Pierre et gravelle, | Tic douloureux, | Tumeurs, |
| Simptômes secondaires, | Ulcères, | Maladie vénérienne, |
| Vers de toute sorte, | Débilités provenant d'aucune cause. | |

A VENDRE, à Québec, chez JOHN MUSSON, droguiste, rue Buade.—1er avril 1850.

## ROB-LAFFECTEUR.

LE ROB végétal du DR. BOYVEAU-LAFFECTEUR, le seul autorisé, est bien supérieur aux sirops de Cuisinier et de salsepareille. Il effectue une cure radicale, sans mercure, de toutes affections de la peau, boutons, scrofules, conséquences de la gale, ulcères, et des symptômes résultant d'accouchements dans l'âge critique des femmes et des humeurs avides.

Le gouvernement belge, suivant l'exemple donné par l'académie royale de médecine, a permis l'introduction du Rob de Boyveau-Laffecteur, par une ordonnance royale du 22 mars 1849.

Nous voyons par les journaux belges que, en conséquence des ordres du ministre de la guerre, l'offre faite par le Dr. Girandeau de St. Gervais, de procurer le Rob-Laffecteur, a été acceptée ; qu'une demande lui a été faite, et que le ministre des finances en a en outre ordonné l'admission libre dans l'intérêt de l'armée. En 188, le ministre français de la marine ordonna l'introduction de ce remède à bord des vaisseaux du roi, et en 1793, il fut fait des contrats pour les besoins de la marine pendant les guerres de la république.

F4, 6s. et 12s.

A vendre chez JOHN MUSSON & CIE., seuls agents pour Québec.

mai 1853.

## AVIS AUX MERES.
## Trésor des nourrices.

CE n'est point un remède nouveau qu'on offre au public. Pendant de longues années, dans le district de Montréal, il s'est, petit à petit, introduit dans les familles, et par ses seules qualités s'est acquis une popularité sans égale. Comme son titre l'indique il s'est montré le bienfaiteur des enfants dont il a sauvé un nombre considérable, et un véritable *Trésor* pour les mères qui lui ont dû le repos dont elles ont besoin pour élever leur famille en procurant à l'enfant un sommeil doux et réparateur.

Ce n'est pas à la manière des préparations d'*Opium* qu'il agit. Il ne contente pas comme le *Laudanum*, le *Parégorique*, le *Cordial* et autres d'*engourdir* les douleurs ; mais il procure le sommeil en *détruisant* les causes qui l'empêchent.

Sous l'influence du *Trésor des Nourrices*, des enfants maigres, noués, scrofuleux, rachitiques ont recouvré une santé vigoureuse.

Dans l'origine le *Trésor des Nourrices* ne fut composé que pour être administré aux enfants, comme calmant ; mais l'expérience a prouvé qu'il détruit les vents, régularise les selles, arrête le vomissement et la *diarrhée* ou *débord*, facilite la pousse et le percement des dents, et par une heureuse coïncidence on a remarqué que ceux qui font usage du *Trésor des Nourrices* depuis un certain temps, sont généralement exempts de ces attaques de convulsions qui moissonnent chaque année un si grand nombre d'enfants.

PRIX 1/3 la bouteille.

A VENDRE, *en gros et en détail*, à la pharmacie du DR. PICAULT, seul propriétaire à Montréal.

A Québec, chez J. MUSSON, pharmacien, rue Buade

19 juillet 1853. 12m.

## ONGUENT
## le Mustang Mexicain.

" BAUME A TOUTES LES DOULEURS ; CURE A TOUS LES MAUX ! "

Rhumatisme, névralgie, lombago, sciatique, herpes, dartres, teigne, durillon du sein, inflammation idem, brûlures, goutte, roideur des jointures, meurtrissures, coupures, écorchures, ganglion esquille ; grappes (maladie du cheval), pollevill (abcès d'anencolure du cheval), etc., etc.

ENFLURES OU TUMEURS,

*Et toutes sortes de douleurs chez l'homme ou l'animal.*

Voici une lettre qui fera connaître l'excellence de cet Onguent

" Canada Ouest, Frederickbourg,
" 1er décembre 1853.

" *A James Granger*,—Monsieur, je sens qu'il est de mon devoir de vous informer des bons effets de votre médecine appelée Onguent de Mustang Mexicain. Ma femme souffrait d'un rhumatisme sévère depuis 24 ans ; sa maladie s'était jouée de la science des plus habiles médecins du voisinage. J'avais essayé de tous les médecines, mais en vain, et le mal augmentait. Le genou où s'était localisé la maladie, était devenu insensible Depuis plusieurs années elle se servait de béquilles, tant elle avait perdu l'usage de ses membres. J'entends par chance parler de l'Onguent dont vous êtes l'agent. J'en fais usage d'une fiole La douleur disparaît de suite, et par un usage continuel de 4 fioles, je crois, l'insensibilité du genou a disparu, et ma femme marche sans béquilles et sans douleurs.

" J'ai l'honneur d'être, etc.,
" W. SPENCER, Sén."

J. M HENRY, agent général pour le Vermont et le Canada Est.

A vendre chez JOHN MUSSON & CIE., rue Buade, Québec.

9 juillet 1853. 1m.

## Adresses d'affaires.

LE DOCTEUR LOUIS-EUSÈBE BARDY a fixé sa résidence au nº 73, rue Saint-Joseph, vis-à-vis le couvent de Saint-Roch.

Québec, 8 octobre 1853. 6m.

CASAULT & LANGLOIS, AVOCATS, ont transporté leur BUREAU au Nº 62, rue St. Louis, 5e porte de la Cour et vis-à-vis le Théatre.—10 mai 1853.

FRANCOIS SASSEVILLE ORFÈVRE, Nº 18, rue du Palais, Haute-Ville Québec.—14 juin 1853.

LE DR. DEGUISE a établi son bureau vis-à-vis l'église Saint-Roch, dans la maison de MME. GARNEAU.

Québec, 23 nov. 1852.

OLIVIER LAPARIÈRE, peintre, vitrier, et poseur de papier peint, rue Ste. Eustache, nº. —, faubourg St. Louis.—Québec, 12 août 1852. n

G. TALBOT, AVOCAT, a transporté son BUREAU à sa résidence Nº 44, rue St.-Anne, vis-à-vis de l'Eglise Anglaise, Haute-Ville.—Québec, 7 mai 1853. 12m

P. S. LAFLEUR, MEUBLIER ET CHAISIER Nº. 165, rue St. Jean, faubourg St. Jean.

Québec, 25 mai 1852.

FRS. LAFLEUR, meublier-ébéniste, côte d'Abraham, et rue St. Valier, Saint-Roch de Québec.—10 juillet 1850.

GEO. BIGOUETTE, meublier-ébéniste, rue St. Valier, Vis-à-vis la rue Grant, St. Roch.

7 octobre 1851.

SIMON BÉDARD, FERBLANTIER, rue St. Nicolas, Nº. 2? Palais.—Aussi à vendre, des CHAINES D'ARPENTEUR, mesure française et anglaise.

4 décembre 1852.

J. OLIVA, AVOCAT, a établi son Bureau sur la rue Haldimand, Haute-Ville.—Entrée par la porte du bureau de J. B. Frudelle, écr., notaire.—9 juin 1853.

## AVIS
### CONCERNANT CE JOURNAL.

Le *Journal de Québec* paraît 3 fois par semaine, le MARDI, JEUDI et SAMEDI soir, au prix de 20s. par an, à part les frais de poste, comme il est dit en tête du *Journal*. On peut aussi s'abonner pour 6 mois.

Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement de six mois ou d'un an, et payer leurs arrérages ; autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, etc., doivent être adressés francs de port, au bureau du Journal, près l'Archevêché.

On peut s'abonner aussi chez les personnes suivantes, dans leur localité respective :

| | |
|---|---|
| Saint-Michel | B. POULIOT, écuyer, N. P. |
| Trois-Pistoles | DR. DUBÉ, écuyer. |
| Kamouraska | ALEXIS GAGNÉ, écuyer. |
| Saint-Arsène de Kakonna | Révd. N. BÉLANGER. |
| Saint-George de Cacouna | THÉO. ST. LAURENT. |
| Rimouski | M. E. POULIOT. |
| St. Jean-Port-Joli | M. le lieut. col. FRASER. |
| St. Roch des Aulnets | AMABLE MORIN, écuyer. |
| Trois-Rivières | FRS. DASYLVA, écr. avoc. |
| Isle-Verte | CHS. BERTRAND, écuyer. |
| St. Hyacinthe | M. l'abbé TÊTREAU. |
| Maskinongé | M. G. SAUCIER. |
| Rivière du Loup, en haut, et les lieux voisins | Mr. J. E. P CHETTE. |
| New-York | S. M. PETTENGILL & Cie. |
| Terrebonne | J. C. AUGER, écr. not. |
| Arichat, (Cap-Breton) | Rév. M. HUBERT GIROIR. |

On reçoit directement, par la poste, des abonnements des différentes parties de la province.

## THOMAS ANDREWS,
### No. 3, rue Saint-Jean,

PLOMBIER, POSEUR D'APPAREILS A GAZ, ET OUVRIER EN FER EN FEUILLE, EN FERBLANC ET EN CUIVRE,

INFORME respectueusement ses pratiques et le public qu'ayant complété ses ateliers, il est en conséquence prêt à exécuter avec efficacité et célérité, et AUX TAUX LES PLUS MODERES, TOUTES SORTES D'OUVRAGE dans les branches susdites.

Son fonds comprend bassins d'aisance des plus nouveaux et d'après un principe amélioré, pompes aspirantes et refoulantes, plomb en feuille, tuyaux en plomb, etc., etc., avec un grand assortiment de

**CHANDELIERS, LUSTRES, BRACKETS, PILIERS, ETC.**

qu'il vendra et posera avec soin aux plus bas prix possibles.

Plomb en feuilles et tuyaux de plomb à vendre en tout temps.

Québec, 25 juin 1853.

## Arrivage extraordinaire
## AU "COMMERCIAL HOUSE,"
*(Maison de SCOTT.)*
### HAUTE-VILLE, PRES LA CATHEDRALE CATHOLIQUE, QUEBEC.

LE soussigné prend la liberté d'annoncer l'arrivage de son fonds étendu de MARCHANDISES NOUVELLES ANGLAISES ET ETRANGERES DE GOUT ET D'UTILITE' qui, sous le rapport de la qualité, variété et nouveauté des patrons, n'est pas surpassé par aucune maison à Québec ou à Montréal, tout en faisant remarquer l'avantage important qui a distingué sa maison jusqu'à ce jour, de pouvoir vendre

DE 25 A 40 0/0 AUDESSOUS DES PRIX DE LA GENERALITE' DES AUTRES MAISONS.

Le système de vendre exclusivement pour ARGENT COMPTANT qui y est mis en pratique, sauve à l'acheteur au comptant le per cent age d'ordinaire pour couvrir les risques des ventes à crédit. La présence constante du propriétaire sur les marchés européens le met en état de réaliser l'épargne considérable exprimée ci-dessus, en faveur du public. Il n'a qu'un seul prix, et chaque article porte son prix en chiffres unis.

On verra que son fonds renferme un assortiment brillant de Soie glacée avec brocard, Satins, Baratheas, Poplins, Gros-de-Naples, Mousseline, Barége, Lamas, De laine, lustrés, etc.

LE DEPARTEMENT DE FANTAISIES renferme une variété de Parasols, Gants, Bonnettes, Bas, Rubans, Fleurs, Broderies, etc. bien propre à satisfaire tous les goûts.

Ses CHALES sont un choix splendide de Cachemire, Paisley, Tissus, Barége, Satin, etc., d'une variété infinie.

LE DEPARTEMENT DOMESTIQUE sur lequel le soussigné appelle d'une manière toute particulière l'attention des maîtres d'hôtellerie, de pension, et des chefs de famille, est fourni d'un vaste assortiment de Nappes, Serviettes, Draps de lit, Couvertures, Courtepointes, Tapis, Nattes et Rugs, damas, moires, Rideaux en mousseline brodée, Couvertures de tables, etc etc.

Le soussigné sollicite des tailleurs et autres une inspection de SES DRAPS, parmi lesquels on trouvera quelques-uns de l'Ouest de l'Angleterre superfins, propres à la saison, Casimire, Doeskins, Tweeds, Etoffe à gilets, Cravattes, Stocks, Fichus à l'Albert, Bretelles, Gants, Parapluies, etc, etc.

200 dous. CHEMISES BLANCHES ET DE FANTAISIE, taillées d'après des modèles approuvés, et très bien

PATRICK O'NEILL

Québec, 26 mai 1853.